



Bulletin Officiel

N° 4733 Jeudi 20 Novembre 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DU CME</u>	
<u>COMMUNIQUE DU CME</u>	
SYPHAX AIRLINES	2
<u>AVIS DES SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
TUNIS-RE	3
<u>ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</u>	
SOTETEL	3
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
TUNISAIR	4-5
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
BIAT	6-12
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »	13-15
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1»	16-18
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »	19-23
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE«EMPRUNT SUBORDONNE ATTIJARI LEASING 2014»	24-29
<u>COURBE DES TAUX</u>	30
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	31-32
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31/12/2013</u>	
- FONDS D'AMORÇAGE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « STARTUP FACTORY SEED FUND »	
- FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « THEEMAR INVESTMENT FUND »	
- FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND »	
- FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II »	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-2014</u>	
- SICAV PROPERITY	
- SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	
- SICAV TRESOR	
- SICAV OPPORTUNITY	

AVIS DU CMF

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société SYPHAX Airlines et du public qu'il a eu connaissance d'informations se rapportant aux anomalies comptables et organisationnelles de ladite société qui pourraient, éventuellement, avoir un impact sur la situation financière de la société et sur le cours de la valeur.

Le Conseil du Marché Financier, soucieux de préserver les intérêts des actionnaires de la SYPHAX Airlines et du public, a décidé de suspendre la cotation de la valeur SYPHAX Airlines à partir du mardi 18 novembre 2014, jusqu'à nouvel ordre.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »
Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Suite à l'appel à **manifestation d'intérêt** qui a été lancé le **06 Octobre 2014** pour l'augmentation de son capital réservée à un partenaire stratégique, **Tunis Ré** informe ses actionnaires que le Comité de Pilotage de l'Opération réunie en date du **19 Novembre 2014** a reçu **quatre (4)** manifestations d'intérêts dont il a retenu après dépouillement **trois (3)**.

Il s'agit de :

- European Bank for Reconstruction and Development (**EBERD**)
(Royaume Unie)
- International Finance Corporation (**IFC / IFS**) (**Washington**)
- KFW-DEG (**Allemagne**)

Les investisseurs ci-dessus sont pré-qualifiés pour la deuxième phase d'offre du processus d'ouverture du capital.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2013 - AS - 1971

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS
« SO.TE.TEL »

Siège social : rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.TE.TEL » sont convoqués une deuxième fois à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mercredi 03 Décembre 2014 à partir de 09h00 au Siège Social de la société, sise Rue des Entrepreneurs ZI Charguia 2- Aéroport Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts;

Tous les documents afférents à l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal conformément aux dispositions de l'article 280 du code des sociétés commerciales.

2013 - AS - 1969

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE L'AIR - TUNISAIR -
Siège social : Boulevard du 7 novembre 1987 - 2035 Tunis -

La Société Tunisienne de l'Air -Tunisair - publie, ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2014.

Indicateurs d'activité	Unité	3ème TR 2014	3ème TR 2013	30/09/2014	30/09/2013	Année 2013
Nombre de passagers par catégorie*	Passager	1 097 057	1 227 429	2 087 847	2 874 845	3 712 960
Régulier +supplémentaire*(3)	Passager	853 567	994 095	1 858 976	2 566 079	3 291 920
Charter +pélérinage*(3)	Passager	243 490	233 334	228 871	308 766	421 040
Nombre d'heures Charter*(3)	Heures	5 090	4 941	5 727	6 872	9 368
Nombre d'heures louées*(3)	Heures	875	842	688	1 014	1 029
Passagers -kilomètres transportés (PKT)*	Milliers	1 652 495	1 780 757	3 003 359	4 057 961	5 215 235
Sièges-kilomètres offerts (SKO)*	Milliers	2 257 346	2 451 646	4 150 702	5 777 919	7 453 375
Coefficient de remplissage*(3)	%	73,2%	72,6%	73,3%	70,2%	70,0%
Coefficient de chargement*	%	69,3%	66,9%	69,4%	63,9%	63,4%
Tonnage Fret et poste*	Tonne	1 723	2 091	3 795 717	6 150	8 196
Tonnes-kilomètres transportées*	Tonne Kilometre	172 076 644	178 533 699	318 253 601	409 455 709	523 217 160
Tonnes-kilomètres offertes*	Tonne Kilometre	248 176 847	267 052 123	469 245 744	640 325 662	825 439 855
Part du Marché*(3)	%	29,3%	30,2%	34,4%	35,2%	34,1%
Ponctualité Flotte*	%	50,0%	41,0%	51,0%	51,5%	51,0%
Utilisation Flotte	Heures par jour par avion	8,64	8,88	7,60	7,80	7,45
Recette moyenne / passager (vols réguliers)*(3)	Dinars	293	255	505	217	228
Recette moyenne / heures de vol (charters)*(3)	Dinars	13 227	12 632	25 307	12 814	12 510
Revenus du transport par catégorie*(3) (4)	MD	358,117	362,600	680,216	891,706	1 030,801
Activité régulière*(3)	MD	273,849	282,465	590,765	772,574	868,818
Activité charter*(3)	MD	67,329	62,423	68,832	93,242	128,370
Activité supplémentaire*(3)	MD	10,959	10,220	3,799	11,055	12,870
activité fret+poste*(3)	MD	5,980	7,491	16,819	14,835	20,742
Dépense assistance commerciale*(6)	MD	24,748	24,876	64,586	60,702	89,597
Dépenses Assistance Catering*(3)	MD	6,178	6,951	16,319	16,688	21,740
Redevances Aéroportuaires*(6)	MD	89,616	100,922	228,434	237,635	298,960
Loyer Avions	MD	4,281	5,447	2,295	6,438	6,546
Assurances Avions	MD	2,156	2,476	6,481	7,262	9,667
Charges d'entretien et réparation*(3)	MD	3,039	4,810	15,950	21,242	29,099
Dépenses Carburants*(3)	MD	90,977	106,395	241,929	252,962	322,677
Charges de personnel (2)	MD	41,057	39,637	117,553	117,367	164,088
Effectif	Employé	3 731	3 736	3 731	3 736	3 711
Nombre d'avions par catégorie	Avion	29	36	29	36	34
Propriété de Tunisair	Avion	25	25	25	25	23
Leasing	Avion	4	11	4	11	11
Amortissements	MD	27,157	28,314	81,213	83,891	108,620
Liquidité et équivalents de liquidité	MD	173,958	153,352	173,958	153,352	107,010
Endettement (5)	MD	399,600	570,000	399,600	570,000	616,000
Charges Financières	MD	1,436	2,705	6,147	7,035	11,755
Redevances de leasing (principal) (3)(6)	MD	6,046	5,944	18,061	10,411	15,916
Produits financiers	MD	0,614	0,758	1,914	1,925	2,833

- Suite -

(1) Les indicateurs d'activité des rubriques ci-après sont d'ordre financier et non comptable, c'est-à-dire déterminés en terme de flux financiers (encaissements décaissements)

- Liquidités et équivalents de liquidité
- Redevances de leasing
- Charges financières

(2) Masse salariale

(3) Les chiffres du 3^{ème} trimestre 2013 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

(4) Les revenus du transport par catégorie comportent les redevances d'embarquement et de sécurité collectées

(5) Cet indicateur d'activité concerne les emprunts pour acquisition des avions à long et à court terme

(6) Les chiffres de l'année 2013 ont été rectifiés compte tenu des réalisations effectives

* Estimation

Fait marquants:

une augmentation des prix du carburant en moyenne de 0,4 % par rapport au 3^{ème} trimestre 2013

AVIS DES SOCIETES

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**

Société Anonyme au capital de 170.000.000 Dinars
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis
 Registre du Commerce : B 187 881 996 Tunis
 Numéro d'affiliation à la CNSS : 00051497 87

**Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
 « Emprunt Subordonné BIAT 2014 »
 sans recours à l'Appel Public à l'Épargne**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 23 mai 2014 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 MD sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque réuni le 17 septembre 2014, a décidé d'émettre au courant du dernier trimestre 2014 un emprunt obligataire subordonné, pour une enveloppe de 50 millions de dinars, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
ùA	5 ans	7,35% et/ou TMM+1,90%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 années de franchise	7,45% et/ou TMM+2,05%	Constant par 1/5 ^{ème} à partir de la 3 ^{ème} année

A cet effet, le Conseil d'Administration a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'émettre cet emprunt soit auprès d'investisseurs identifiés soit sur le marché obligataire de la cote de la Bourse en fonction des opportunités qui se présenteraient.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la BIAT a décidé l'émission dudit emprunt sans recours à l'Appel Public à l'Épargne.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à 50.000.000 de dinars, divisé en 500.000 obligations subordonnées, d'une valeur nominale de 100 dinars.

Période de souscription et de versement : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/11/2014** et clôturés au plus tard le **19/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (50.000.000 de dinars)

- Suite -

- est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au 19/12/2014 et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné BIAT 2014 » permettra à la banque d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois et d'enrichir la gamme de ses produits et services.

Elle lui permettra également de consolider ses fonds propres et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt :** « Emprunt subordonné BIAT 2014 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Cessibilité des obligations :** Librement cessibles.

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission** : Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 19/12/2014, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **19/12/2014** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement** : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- ✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de franchise :**

- ✓ Taux variable :

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,05% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- Suite -

- ✓ Taux fixe :

Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

- **Amortissement-remboursement** : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/12/2019** pour la catégorie A et le **19/12/2021** pour la catégorie B.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **19 décembre de chaque année**.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **19/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **19/12/2015** pour les catégories A et le **19/12/2017** pour la catégorie B.

- **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Ce taux est de 7,35% l'an (pour la catégorie A) et 7,45% l'an (pour la catégorie B) pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

Cette marge est de 1,90% pour la catégorie A et 2,05% pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de franchise pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné BIAT 2014 » est comme suit:

- ✓ 3 années pour la catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,740 années pour la catégorie A et 4,301 années pour la catégorie B.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

- **Rang de créance**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

➤ **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière .

➤ **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'« Emprunt Subordonné BIAT 2014 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BIAT.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

➤ **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- Suite -

- **Notation de la BIAT:** La notation de la BIAT par Moody's a été maintenue au courant de l'année 2014 comme suit :

Dépôts en dinars : Ba3/NP
 Dépôts en devises : B1/NP
 Solidité financière : E+, stable
 Perspective : Négative.

Définition des notes attribuées selon l'échelle de notation de Moody's Rating

- **Notation des dépôts bancaires à long terme**

Ba : Les banques notées Ba pour les dépôts offrent une qualité de crédit discutable. Souvent, la capacité de ces banques à faire face à des obligations ponctuelles en matière de dépôt peut s'avérer incertaine.

B : Les banques notées B pour les dépôts offrent une faible qualité de crédit. L'assurance de remboursement ponctuel pour faire face à leurs obligations en matière de dépôts est faible.

Moody's ajoute les numéros «1, 2, 3» pour chaque catégorie de notation entre Aa et Caa. Le «1» indique que la banque est dans la limite supérieure de sa catégorie de notation; le «2» indique que la banque est dans la moyenne de sa catégorie de notation; le «3» indique que la banque est dans la limite inférieure de sa catégorie de notation.

- **Notation des dépôts bancaires à court terme**

Not Prime (NP) : Les banques notées NP pour les dépôts offrent une discutable à faible qualité de crédit et une capacité incertaine à faire face à bonne date à leurs obligations de paiement en matière de dépôts à court terme.

- **Notation de la solidité financière**

E : Les banques notées E affichent une solidité financière intrinsèque très modeste avec une grande probabilité d'un soutien externe périodique ou éventuellement un besoin d'une assistance externe. Ces banques sont limitées par un ou plusieurs de ces facteurs: un fonds de commerce faible et limité, des fondamentaux financiers déficients pour un ou plusieurs aspects, ou un environnement opérationnel très imprévisible et très instable.

Moody's ajoute, quand c'est nécessaire, le signe «+» pour les notations en dessous de A et un signe «-» pour les notations au dessus de E afin de distinguer les banques appartenant à des catégories intermédiaires.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:** Même mode de représentation que les obligataires.

- Suite -

➤ **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées** : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.
- **Qualité de crédit de l'émetteur:** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 22 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 25 septembre 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2014-2 »

Montant : 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2014-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 janvier 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 janvier 2020**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30 janvier 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 janvier 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **25 novembre 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22 février 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 novembre 2014** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2014-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14 mars 2014.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 21 octobre 2014.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0874 en date du 07 novembre 2014, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-010 en date du 07 novembre 2014 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis e sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Tunisie Leasing 2014-2 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25% ;
- Catégorie B : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la

- Suite -

date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **31/10/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

Prix de souscription et d'émission : 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**

- **Taux fixe** de Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **15/12/2019** pour la catégorie A et le **15/12/2021** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **15 décembre de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/12/2015**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **15/12/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **15/12/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- Suite -

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014**.

Notation de la société: En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+** (tun) et sa note à court terme à **F2** (tun), avec perspective stable.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

- Suite -

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2014-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **16/10/2014** sous le n°**14-0872**, du document de référence « Tunisie Leasing 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **02/10/2014** sous le n°**14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 3^{ème} trim 2014, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3^{ème} trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 octobre 2014.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 28 août 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;
- Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » est d'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **06/10/2014** et clôturées au plus tard le **26/12/2014**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (20 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **26/12/2014** et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 06/10/2014 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

- Suite -

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres d'Attijari Leasing et dans le but de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie. En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Aussi, cet emprunt obligataire subordonné permettra de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing mobiliers et immobiliers.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/12/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **26/12/2014**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an ;
- ✓ Catégorie C : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% brut par an

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

7,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **décembre** de l'année N-1 au mois de **novembre** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux Catégories A et C et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **26/12/2019** pour les deux Catégories A et C et le **26/12/2021** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 décembre** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **26/12/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **26/12/2015** pour les catégories A et C et le **26/12/2017** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'août 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,76%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,01%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A et C.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 19/09/2014 sous le n° 14-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généreux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 14 mars 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « B+ » (tun) à l'emprunt subordonné objet de la présente Note d'Opération en date du 11 septembre 2014.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente Note d'Opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions seront reçues aux guichets d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Emprunt Subordonné Attijari Leasing 2014 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires

- Suite -

mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 19/09/2014 sous le numéro 14-0870, du document de référence « Attijar Leasing 2014 » enregistré par le CMF en date du 19/09/2014 sous le n°14-006 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Octobre 2014.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 20 NOVEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002917	BTCT 52 SEMAINES 02/12/2014		4,986%	
TN0008003014	BTCT 13 SEMAINES 16/12/2014		4,970%	
TN0008002925	BTCT 52 SEMAINES 23/12/2014		4,961%	
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		4,921%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"	4,906%		1 006,887
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		4,919%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		4,943%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		4,967%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,081%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,105%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,116%	999,176
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015	5,129%		
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015	5,169%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,258%	1 001,519
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,434%	904,670
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,486%	995,437
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,659%	1 027,065
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,814%		985,358
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,942%	985,199
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,970%	790,342
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,013%	982,948
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"	6,174%		972,067
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,304%		961,455
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,338%		1 034,411
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,350%	955,884
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,426%		970,181

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,482	152,495		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,456	13,457		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,386	1,387		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,303	37,306		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,720	50,724		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	159,466	159,617		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	565,682	565,461		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	110,508	110,253		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,283	122,309		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,660	118,770		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	110,627	110,520		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	92,400	92,418		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	128,359	127,921		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	90,368	90,427		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	102,731	102,423		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 428,835	1 423,258		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 329,536	2 345,000		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	105,992	106,196		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	102,577	102,592		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	129,587	129,604		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 211,268	1 206,086		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	124,406	126,397		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	16,108	15,928		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 125,143	5 097,110		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 986,363	4 950,549		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,278	2,263		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,990	1,980		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,069	1,070		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	107,977	107,989
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,522	103,533
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,535	105,546
32 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,256	102,267
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,361	103,373
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,393	106,402
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	103,798	103,809
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,560	102,570
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	102,733	102,742
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	104,656	104,664
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	101,722	101,731
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	103,711	103,722
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	103,760	103,771
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,212	106,223
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,151	105,162
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	102,948	102,957
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,186	102,196
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,241	104,252
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,281	102,292
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,298	103,309
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,483	104,491
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	102,100	102,112
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	103,130	103,143
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,532	104,542
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	101,941	101,952

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,487	10,488
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,443	102,453
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,512	103,524
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	100,915	100,988
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	63,413	63,291
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	142,171	142,380
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 418,553	1 421,558
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	110,975	111,101
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	109,705	109,790
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	82,657	82,740
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,008	17,015
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	269,898	269,964
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,221	31,196
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 340,928	2 343,028
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	76,770	76,813
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	57,107	57,106
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	100,289	100,151
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	109,456	109,295
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	94,592	94,309
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,262	11,263
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,071	12,071
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,380	15,379
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,199	14,207
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,661	12,677
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,282	11,301
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,605	10,621
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,691	10,693
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	122,393	122,522
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	122,487	122,540
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,655	10,600
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	105,824	105,882
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,897	19,878
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	72,585	72,274
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	75,280	74,984
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	96,675	96,556
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	83,154	83,234
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	96,204	96,105
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	103,299	103,354
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,343	9,318
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,394	7,386
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	104,435	104,183
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	100,485	100,837
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	96,809	96,792
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	136,133	135,616
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	9,953	10,148
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	118,483	119,556
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	119,199	119,867
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	103,538	103,533
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	103,383	103,391
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	174,675	172,261
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,721	160,667
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	142,792	141,940
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	10 263,263	10 261,193
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,473	17,087
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	129,446	129,523
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	99,989	101,887
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,134	84,838
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	114,204	114,484
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 722,620	8 764,080
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,634	8,661
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
114	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,468	8,433

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la société « Délice Holding » et l'ouverture au public du FCPR AMENCAPITAL 3, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 238 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	95, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 849 400
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23. El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba –Médénine 4100 BP 356	75 643 000
24. EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26. Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Zone Industrielle BP. N°7 2013 Ben Arous	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. Modern Leasing	11, avenue Keireddine Pacha 1002 Tunis	71 845 530
31. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

32. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
33.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1080 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	Rue Larbi Zarrouk -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Z.I Charguia II.2035 Tunis Carthage	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 189 800
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
4.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
5.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
6.SERVICOM	Cité Ishbilila , route de Tunis 3100 Kairouan	77 273 459
7.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
8.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
9.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Avenue du Japon Montplaisir -1073 Tunis-	71 906852
10.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
11.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia -	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue de la bourse, Les Jardin du Lac II Tunis	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Lease	124, avenue de la liberté -1002 TUNIS-	71 841 322
5. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
6. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building Les Berges du Lac -2045 TUNIS-	71 861 861
7. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
8. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	71 197 820
9. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 840 488
10. Assurances Mutuelle Ittihad	15, rue de Mauritanie -1002 Tunis-	71 784 544
11.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
12.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	Avenue Mohamed V, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 785 049
13. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue 8365 cité Ennassim, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 890 355
14. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
15. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
16. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
17. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie, le Kram,	71 164 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
19. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	12, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 355 022
20. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420

23. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue 8006, Montplaisir -1002 TUNIS-	71 783 000
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Economique de Bizerte "PROMEKO"	Place de l'Union du Maghreb Arabe Bizerte	
50. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
51. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
52. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	71 718 332
53. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
54. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
55. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 SOUSSE-	
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société d'Investissements Hôtelières El Mouradi « SIHM »	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	
58. Société d'Investissements Hôtelières " Jerba Menzel "	Hôtel El Mouradi, Z. Touristique El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
59. Société d'Investissement Touristique du Sahel - SITS - " Hôtel Skanes Beach "	Hôtel El Mouradi BP 48, port El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
60. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	

61.Société Financière d'Investissement "SOFI SICAF"	Centre Nawrez, rue Lac Lemon, bloc B, App 2-2 2045 Les du Lac-Tunis	71 960 530
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
65.Société Hôtelière El Kantaoui "Palm Marina"	Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089 Hammam Sousse	73 246 355
66.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
67.Société Hôtelière Mouradi Golf	Zone touristique, El Kantaoui, BP 48 -4089 HAMMAM SOUSSE-	73 246 355
68.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
69.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
70.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
71.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
72.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
73.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
74. Société Immobilière et Touristique de Tunisie "Hôtel Mouradi Africa"	BP 48, Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam-Sousse-	73 246 355
75.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 2 -3018 SFAX-	74 246 190
76.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 475 267
77.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
78.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 240 337
79. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
80.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
81. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
82.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
83.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
84.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
85.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique El Mouradi -STM -	Hôtel El Mouradi, BP N°48, Zone Touristique El Kantaoui -4089 Hammam Sousse-	73 246 355
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
91.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 800 482
92.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
93.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
94.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
95.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
96. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, Menzel Bourguiba	
97.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
98.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233

99. Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
100. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
101. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir	71 950 100
102. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
103. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
104. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
105. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani 1002 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchâtel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
21	FCP AL BARAKA	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis

22	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
23	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
24	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
25	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
26	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT- EQUILIBRE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
37	FCP FINA 60	MIXTE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere Les Berges du Lac -1053 Tunis
38	FCP GENERAL DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
43	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
44	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
45	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
46	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines- Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
48	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex

52	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameleddine Al Afghani- 1002 Tunis
58	FCP SAFA	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
63	FCP SMART EQUITY*	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Immeuble Nawrez- rue du Lac Léman- Bloc C - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

79	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
83	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	6, rue Jameledine Al Afghani- 1002 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
88	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	9, rue du Lac Neuchatel - Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
92	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE D'INGENIERIE FINANCIERE ET D'INTERMEDIATION EN BOURSE -SIFIB BH -	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord –1003- Tunis.
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV
98	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
100	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
102	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
104	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

105	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
106	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) Initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) Initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) Initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis

4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa Imm Fraj 2ETG Les Berges du Lac 1053 Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	87, avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1083 - Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « STARTUP FACTORY SEED FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2013**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée en vertu du règlement intérieur régissant le fonds d'amorçage «STRATUP FACTORY SEED FUND », nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers du fonds arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joint du fonds d'amorçage «STRATUP FACTORY SEED FUND », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 494 901 DT y compris un résultat déficitaire s'élevant à 5 099 DT.

1 – Responsabilité du gestionnaire

Les organes de direction de la société de gestion du fonds sont responsables de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2 – Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états

financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

3 – Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds d'amorçage «STRATUP FACTORY SEED FUND » au 31/12/2013, ainsi que de la performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler, à l'exception du point suivant :

Au cours de l'exercice 2013, le fonds d'amorçage a employé plus que 15 % de ses actifs auprès d'un même émetteur. Toutefois, l'article 2 du décret 2005-2603 du 24 septembre 2005 prévoit que le fonds d'amorçage ne peut employer plus de 15% de ses actifs en participation au capital ou en titres donnant accès au capital ou dans d'autres valeurs mobilières au titre d'un même émetteur sauf s'il s'agit des valeurs mobilières émises par l'État ou les collectivités locales ou garanties par l'État.

Tunis, le 12 Novembre 2014

Le Commissaire aux Comptes

Mourad Quellaty

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Exprimé en dinars tunisiens)

		Note	31/12/2013	31/12/2012
<i>ACTIF</i>				
AC1	Portefeuille-titres	6-1	390 509	-
	a- Actions et droits rattachés		16 500	-
	b- Titres OPCVM		374 009	-
	c- Obligations et valeurs assimilées		-	-
	d- Autres valeurs du portefeuille		-	-
AC2	Placements monétaires et disponibilités	6-2	109 797	-
	a- Placements monétaires		99 095	-
	b- Disponibilités		10 701	-
AC3	Créances d'exploitation		-	-
TOTAL ACTIF			500 306	-
<i>PASSIF</i>				
PA1	Opérateurs créditeurs	6-3	5 405	-
PA2	Autres créditeurs divers		-	-
TOTAL PASSIF			5 405	-
<i>ACTIF NET</i>				
CP1	Capital	6-4	501 191	-
CP2	Sommes distribuables		(6 290)	-
	Sommes distribuables des exercices			
	a- antérieurs		-	-
	b- Sommes distribuables de l'exercice		(6 290)	-
ACTIF NET			494 901	-
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			500 306	-

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
PR1-Revenus du portefeuille-titres	6-5	6 341	-
Dividendes		6 341	-
Revenus des obligations et valeurs assimilés		-	-
Revenus des autres valeurs		-	-
PR2-Revenus des placements monétaires	6-6	940	-
Revenus des placements monétaires		940	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 281	-
CH1-Charges de gestion des placements	6-7	(13 456)	-
REVENU NET DES PLACEMENTS		(6 175)	-
CH2-Autres charges	6-8	(115)	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		(6 290)	-
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(6 290)	-
PR4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 382	-
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		(2 191)	-
Frais de négociation		-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 099)	-

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

(Exprimé en dinars tunisiens)

	<u>Note</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		(5 099)	-
a - Résultat d'exploitation		(6 290)	-
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 382	-
c - Moins-values réalisées sur cession de titres		(2 191)	-
d - Frais de négociation de titres		-	-
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		-	-
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		500 000	-
a- Souscriptions			
Capital libéré		500 000	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits d'entrée		-	-
b- Rachats		-	-
Capital		-	-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-	-
Régularisation des sommes distribuables		-	-
Droits de sortie		-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET		494 901	-
AN 4 - ACTIF NET			
a - en début d'exercice		-	-
b - en fin d'exercice		494 901	-
AN 5 - NOMBRE DE PARTS			
a - en début d'exercice		-	-
b - en fin d'exercice		25 000	-
VALEUR LIQUIDATIVE		19,796	-
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-1,02%	-

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE: STARTUP FACTORY SEED FUND

« STARTUP FACTORY SEED FUND » est un fonds de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 14 Février 2013 sous le N° 07-2013.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 23 Avril 2013, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 24 Avril 2013, le premier dépôt de fonds enregistré est daté du 16 Mai 2013.

Le capital du fonds prévu est de 2 500 000 DT divisé en 25 000 parts de 100 DT chacune.

BIAT est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

« STARTUP FACTORY SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« STARTUP FACTORY SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Acheter l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « STARTUP FACTORY SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt (sur les sociétés).

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « STARTUP FACTORY SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en

vigueur. Cependant (A ce titre,) les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Toutefois, le premier exercice comprend les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2013.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les éléments du portefeuille-titres sont évalués à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2013 à **390 509 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Actions et autres valeurs		16 500	16 500	3,33%
Algos Médical	150	1 500	1 500	0,30%
Contact Center Services	1 500	15 000	15 000	3,03%
Titres OPCVM		370 627	374 009	75,57%
SICAV TRESOR	711	71 887	73 588	14,87%
FCP TPF	772	75 258	74 708	15,10%
MILLENIUM SICAV	715	74 707	75 342	15,22%
AMEN TRESOR	715	74 784	75 621	15,28%
ATTIJARI OBLIGATAIRE	728	73 992	74 750	15,10%
TOTAL		387 127	390 509	78,91%

Note 6-2 : Placements monétaires et disponibilités :

Le solde du compte s'élève au 31 Décembre 2013 à **109 797 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Billet Trésorerie		99 064	99 095	20,02%
BT HL échéance 28/02/2014	1	99 064	99 095	20,02%
Disponibilité		10 701	10 701	2,16%
Avoir en banque		10 701	10 701	2,16%
TOTAL		109 792	109 797	22,19%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde du compte s'élève au 31 Décembre 2013 à **5 405 DT** et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	4 512	-
Compte du Dépositaire (BIAT)	893	-
	5 405	-

Note 6-4: Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital du fonds au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012	-
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-
Souscriptions réalisées	2 500 000
Dont capital souscrit et non appelé	2 000 000
Dont capital souscrit et libéré	500 000
Nombre de parts émises	25 000
Nombre de copropriétaires nouveaux	1
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3382
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 191)
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2013	501 191
Montant	501 191
Nombre de parts	25 000
Nombre de copropriétaires	1

Note 6-5 : Revenus du portefeuille - titres :

	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des actions et valeurs assimilées	-	-
Revenus des titres OPCVM	6 341	-
Revenus des autres valeurs	-	-
	6 341	-

Note 6-6 : Revenus des placements monétaires:

	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des Billets de Trésorerie	940	-
Revenus du Compte de Dépôt	-	-
	940	-

Note 6-7 : Charges de gestion des placements :

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	11 224	-
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	2 232	-
	13 456	-

Note 6-8 : Autres charges

	31/12/2013	31/12/2012
Impôts et taxes	30	-
Services bancaires et assimilés	85	-
	115	-

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7-1 : Données par parts et ratios pertinents

Données par part	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,291	-
Charges de gestion des placements	(0,538)	-
Revenus net des placements	(0,247)	-
Autres charges	(0,005)	-
Résultat d'exploitation (1)	(0,252)	-
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-
Sommes distribuables de l'exercice	(0,252)	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,135	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,088)	-
Frais de négociation	0,000	-
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0,048	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(0,204)	-
Droits de sortie	0,000	-
Résultat non distribuable de l'exercice	0,048	-
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,048	-
Valeur liquidative	19,796	-
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,72%	-
Autres charges / actif net moyen	0,02%	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(1,27%)	-

Note 7-2 : Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement des frais suivants :

- Une rémunération de gestion calculée comme suit :
 - 1 % Hors Taxe l'an des montants libérés et non investis
 - 2 % Hors Taxe l'an des montants libérés et investis.

Cette rémunération due au Gestionnaire est payable à la fin de chaque trimestre.

- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10%. Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de liquidation du Fonds. Toute rémunération servie au Gestionnaire, au titre du présent article, est définitivement acquise à son profit.

La charge de la période s'élève à **11 224 DT** et correspond à la rémunération de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% Hors Taxe, calculée sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à **2 232 DT**.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « THEEMAR INVESTMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2013**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de F.C.P.R Theemar investment Fund relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de F.C.P.R Theemar Investment Fund comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 16 842 816 DT, y compris les sommes distribuables déficitaires de l'exercice s'élevant à - 429 723 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société United Gulf Financial Services North Africa. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de F.C.P.R Theemar Investment Fund, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (United Gulf Financial Services North Africa) sur la gestion (rapport de gestion) de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi N° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi N°99-92 du 17 août 1999, la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et la loi n°2009-64 du 12 août 2009, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE

Tunis, le 6 novembre 2014



Bilan arrêté au 31-12-2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2013
<u>ACTIF</u>		
AC 1 – Portefeuille-titres	6.1	8 373 224
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		8 373 224
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	6.2	3 629 690
b - Disponibilités		3 629 690
AC4 – Autres actifs	6.3	5 000 000
a- Débiteurs divers		5 000 000
TOTAL ACTIF		17 002 914
<u>PASSIF</u>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	6.4	128 969
PA 2 - Autres créditeurs divers	6.5	31 129
TOTAL PASSIF		160 098
<u>ACTIF NET</u>		
CP 1 - Capital	6.6	17 272 539
CP 2 - Sommes distribuables		(429 723)
b- Sommes distribuables de l'exercice		(429 723)
ACTIF NET		16 842 816
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		17 002 914

Etat de résultat
Période allant du 17-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 17/01 au 31/12/2013
PR 2 - Revenus des placements monétaires	6.7	84 316
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		84 316
CH 1 - Charges de gestion des placements	6.8	(462 458)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(378 142)
CH 2 - Autres charges	6.9	(51 581)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(429 723)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(429 723)
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		22 539
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		(407 184)

Etat de variation de l'actif net
Période allant du 17-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinars tunisiens)

	Note	Période allant du 17/01 au 31/12/2013
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u>		(407 184)
a - Résultat d'exploitation		(429 723)
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		22 539
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		17 250 000
a- Souscriptions		17 250 000
Capital		17 250 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-
Régularisation des sommes distribuables		-
b- Rachats		-
Capital		-
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-
Régularisation des sommes distribuables		-
VARIATION DE L'ACTIF NET		16 842 816
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice		-
b - en fin d'exercice		16 842 816
AN 5 - <u>NOMBRE DE PARTS</u>		-
a - en début d'exercice		-
b - en fin d'exercice		2 300
VALEUR LIQUIDATIVE		7 323
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL		-2,47%

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE THEEMAR

« F.C.P.R Theemar Investment Fund » est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 13 septembre 2012 sous le N° 44-2012.

Un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public. Le démarrage des souscriptions a été annoncé pour le 29 novembre 2012.

La première souscription a été réalisée le 03 décembre 2012 et la première libération de fonds a été faite en date du 17 janvier 2013.

La taille du fonds est fixée 50 millions de dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 DT chacune. Le fonds a clôturé sa première période de souscription pour un montant global de 23.000.000 DT.

Al Baraka Bank est le dépositaire du fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2- ORIENTATION DE LA GESTION DU FONDS

Politique d'investissement du Fonds

Le fonds « Theemar Investment Fund » interviendra au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires, de certificats d'investissement, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et, d'une façon générale, de toutes les autres catégories assimilées à des fonds propres conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le Fonds «Theemar Investment Fund » pourrait accorder dans la limite de quinze (15) %, d'avances en compte courant pour la durée de l'investissement réalisé dans des sociétés dans lesquelles il détient au moins cinq (5) % du capital.

Portefeuille ciblé

Le Fonds «Theemar Investment Fund » ciblera un portefeuille d'investissements composé à raison de :

- ❖ 80% au moins de ses actifs dans :
 - Des PME non cotées et ce dans les stades de financement suivants :
 - Le capital risque,
 - Le capital développement,
 - Le capital restructuration,
 - Le pré IPO.
 - Des PME cotées sur le marché alternatif dont l'activité est conforme à la Shariaa et ce, dans la limite de 30% du taux (ratio) d'emploi réglementaire.
- ❖ 20% au plus dans des sociétés cotées sur le marché boursier et/ou dans des produits financiers conformes à la Shariaa.

Taille des investissements

Le ticket de participation du fonds «Theemar Investment Fund » dans chaque société cible sera compris entre cinq cent mille (500 000) dinars et trois million sept cent cinquante mille (3 750 000) dinars avec un ticket moyen de deux million (2 000 000) de dinars.

Tout investissement en dehors de ces seuils sera soumis à l'accord du Comité Consultatif. Par ailleurs, le fonds « TIF » ne peut dépasser le seuil de 15% des actifs nets du Fonds dans une seule participation.

Durée de détention des participations

Les durées prévues pour la détention des interventions (participation dans le capital et/ou financement en quasi-fonds propres) varient d'une à cinq années. Toute détention échéant en dehors de ces seuils sera soumise à l'accord du Comité Consultatif.

Période d'investissement des actifs du Fonds

En conformité avec le décret-loi n° 2011-99 du 21 Octobre 2011 tel que complété par ses textes d'application, le fonds investira 80% de ses actifs dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts.

Stratégie de désinvestissement

Dans le cadre de sa stratégie de désinvestissement, le fonds «Theemar Investment Fund » utilisera tous les scénarios possibles à savoir la sortie sur le marché boursier (alternatif et/ou principal), les sorties industrielles ; le rachat par le management ou le rachat par un ou plusieurs autres fonds d'investissement. A cet effet, des pactes d'actionnaires seront établis entre les actionnaires des entreprises dans lesquelles «Theemar Investment Fund » détiendra une participation et le fonds et qui stipuleront entre autres les modalités de sortie de «Theemar Investment Fund ».

Zone géographique

Les investissements réalisés par le fonds «Theemar Investment Fund » seront effectués dans des sociétés établies et/ou ayant une partie importante de leurs activités en Tunisie.

En ce qui concerne les investissements réalisés dans des sociétés autres que celles visées à l'alinéa précédent, le dossier d'investissement sera soumis à l'accord préalable du Comité Consultatif.

Règles éthiques

Le Fonds «Theemar Investment Fund » veillera au respect des règles éthiques et particulièrement en matière de:

- Secteurs d'activité
- Lutte contre le blanchiment de capitaux.

Secteurs d'activité non retenus

Le fonds «Theemar Investment Fund » n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public notamment les secteurs suivants :

- Production ou activités impliquant toute forme de travail forcé, nocive ou à caractère d'exploitation et toute forme de travail d'enfants
- Production ou commerce de tout produit illégal au regard de la législation
- Production ou commerce d'armes et de munitions
- Production ou commerce de boissons alcoolisées
- Production ou commerce de tabac
- Production, distribution ou commerce de pornographie
- Jeux, paris, casinos et activités équivalentes
- Tout autre secteur dont l'activité est considérée comme illicite ou contraire aux principes de la Shariaa.

Lutte contre le blanchiment de capitaux

Le Gestionnaire devra :

- respecter la législation et la réglementation en vigueur en matière de lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment de capitaux ;
- appliquer des procédures anti-blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme conformément aux standards nationaux et internationaux.

En outre, le Gestionnaire déclare et certifie :

- qu'il s'interdit de participer directement ou indirectement et d'une façon quelconque à toute activité ayant pour objet ou effet le blanchiment de capitaux ayant une provenance et/ou une destination criminelle ; et
- qu'il et en général toute personne participant à la gestion et à l'activité de « Theemar Investment Fund » n'ont jamais été impliqués, poursuivis et/ou condamnés pour des faits de blanchiment de capitaux devant une quelconque juridiction à travers le monde.

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale ; en conséquence, « Theemar Investment Fund » ne dispose pas de la personnalité morale et se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions dans laquelle « Theemar Investment Fund » a investi ses fonds sont soumis aux dispositions fiscales prévues par la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille-titre et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille titre

Actions admises à la cote

Les titres admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Actions non admises à la cote

Les titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur de l'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société.

5.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6 - NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6.1 - Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 8 373 224 DT et se détaille comme suit :

Société	Secteur d'activité	Nombre de titres détenus	Coût d'acquisition	Base d'évaluation au 31/12/2013	Solde au 31/12/2013	Plus ou Moins-Values
<u>Actions cotées</u>						
Best Lease	Leasing	1 500 000	3 150 000	2,116 DT (*)	3 174 000	24 000
City Cars	Automobile	292 300	3 200 685	10,945 DT (*)	3 199 224	(1 461)
<u>Actions non cotées</u>						
KAN PHARMA	Pharmaceutique	200 000	2 000 000	10,000 (**)	2 000 000	-
Total			8 350 685		8 373 224	22 539

(*) Cours boursier au 31 décembre 2013

(**) Coût d'acquisition

Note 6.2 – Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 3 629 690 DT et se détaille comme suit représentant les sommes déposées dans un compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving).

Désignation	Solde au 31/12/2013
Compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving) auprès de AL BARAKA Bank	3 629 690

Note 6.3 – Autres actifs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 5 000 000 DT et s'analyse comme suit :

Rubrique	Solde au 31/12/2013
ICD, capital appelé et non libéré	2 500 000
CDC, capital appelé et non libéré	2 500 000
Total	5 000 000

Note 6.4 – Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2013 à 128 969 DT représentant les sommes dues au gestionnaire au titre de sa rémunération de gestion.

Note 6.5 – Autres créditeurs divers :

Le solde de ce compte s'élève au 31 décembre 2013 à 31 129 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
Comité Shariaa	22 400
Comités d'Investissement	7 044
Comités Consultatifs	1 685
Total	31 129

Note 6.6 – Capital

Les mouvements intervenus sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Capital initial	-
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre de porteurs de parts	-
Souscriptions effectuées en 2013	23 000 000
Montant total des souscriptions	23 000 000
Dont	
Montant souscrit, appelé et versé	12 250 000
Montant souscrit appelé et non versé	5 000 000
Montant souscrit non appelé	5 750 000
Capital souscrit et appelé	17 250 000
Nombre de parts émises	2 300
Nombre des nouveaux porteurs de parts	3
Rachats effectués en 2013	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de porteurs de parts sortants	-
Autres mouvements survenus en 2013	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	22 539
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-
Capital au 31/12/2013	17 272 539
Montant	17 272 539
Nombre de parts	2 300
Nombre de porteurs de parts	3

Le capital s'élève ainsi au 31/12/2013 à 17 272 539 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2013
Capital souscrit appelé versé	12 250 000
Capital souscrit appelé non versé	5 000 000
Plus-value sur titre coté Best Lease	24 000
Moins-value sur titre coté City Cars	(1 461)
Total	17 272 539

Note 6.6.1 – Opérations sur le capital

Le capital souscrit appelé au 31/12/2013 s'élève à 17 250 000 DT composé des sommes effectivement libérées de 12 250 000 DT et des sommes appelées non versées au 31/12/2013 pour un montant de 5 000 000 DT. Le total des souscriptions effectuées jusqu'à cette date est de 23 000 000 DT divisé en 2 300 parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal de 10 000 DT chacune. La liste des souscripteurs et les montants des souscriptions et des libérations sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(En DT)

Investisseur		Souscriptions					
Identification	Siège social	Montant	Date	Partie libérée (en DT)	Date	Partie appelée non versée	Partie non appelée
Islamic Corporation for the Development (ICD)	Arabie Saoudite	10 000 000	03/12/2012	2 500 000	17/01/2013		
				2 500 000	20/11/2013	2 500 000	2 500 000
Sous Total		10 000 000		5 000 000		2 500 000	2 500 000
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Tunisie	10 000 000	02/01/2013	2 500 000	17/01/2013		
				2 500 000	21/11/2013	2 500 000	2 500 000
Sous Total		10 000 000		5 000 000		2 500 000	2 500 000
Tunis International Bank (TIB)	Tunisie	3 000 000	28/05/2013	750 000	05/06/2013		
				1 500 000	21/11/2013		750 000
Sous Total		3 000 000		2 250 000		0	750 000
Total		23 000 000		12 250 000		5 000 000	5 750 000

Le tableau suivant synthétise les données relatives aux souscriptions, aux libérations et aux investissements :

Total des montants souscrits (a) + (b) + (c)	23 000 000
Total des montants libérés (a)	12 250 000
Total des montants investis	8 350 685
Total des montants non investis	3 899 315
Total des montants appelés non versés (b)	5 000 000
Total des montants non appelés (c)	5 750 000

Note 6.6.2 – Plus ou moins-values sur titres

L'évaluation des titres au 31/12/2013 est présentée au niveau du tableau suivant :

Participation	Nombre d'actions	Valeur nominale d'acquisition	Total	Plus ou moins-value nominale	Plus ou-moins value totale	Total
Best LEASE	1 500 000	2,100	3 150 000	0,016	24 000	3 174 000
City Cars	292 300	10,950	3 200 685	(0,005)	(1 461)	3 199 224
KANPHARMA	200 000	10,000	2 000 000	-	-	2 000 000
		Total			22 539	8 373 224

Note 6.7 – Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 84 316 dinars au titre de l'exercice 2013 correspondant aux profits de la rémunération des montants placés au niveau du compte de dépôts participatifs dans les opérations d'investissement Moudharba (Compte Saving). Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	Montant Net (en DT)
Revenus des placements monétaires (Echus)	65 708
Revenus des placements monétaires (Potentiels)	18 608
Total	84 316

Note 6.8 – Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 462 458 DT au titre de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013
Rémunération du gestionnaire	438 858
Rémunération du dépositaire	23 600
Total	462 458

Note 6.9 – Autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 51 581 dinars au titre de l'exercice 2013 et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice 2013
Rémunération Comité Chariaa	22 400
Jetons de présence	2 500
Autres charges liées à l'activité des comités	26 681
Total	51 581

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Données par part et ratios pertinents

Données par part	2013
Revenus des placements	36,659
Charges de gestion des placements	-201,069
Revenu net des placements	-164,409
Autres charges	-22,427
Résultat d'exploitation (1)	-186,836
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Somme distribuables de l'exercice	-186,836
Variation des plus (ou moins) values potentielles	9,799
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0,000
Frais de négociation	0,000
Plus ou moins values sur titres et frais de négociation (2)	9,799
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-177,037
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000
Résultats non distribuables de l'exercice	9,799
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	9,799
Distribution de dividendes	0,000
Valeur liquidative	7 322,963
Ratios de gestion des placements (*)	
Charges de gestion des placements/actif net moyen	5,52%
Autres charges/actif net moyen	0,62%
Résultats distribuables de l'exercice/actif net moyen	-5,13%

(*) L'actif net moyen a été obtenu en calculant la moyenne des actifs nets trimestriels.

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- Le règlement intérieur du fonds prévoit que la société de gestion United Gulf Financial Services- North Africa reçoit :

- 2,5% HT des montants souscrits, libérés et investis

Cette rémunération a été calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

- -1,5% HT des montants souscrits et non investis

Cette rémunération a été calculée en considérant la fraction d'un trimestre comme un trimestre entier.

La rémunération du gestionnaire au titre de l'exercice 2013 s'élève à 438 858 DT TTC.

Le même règlement intérieur prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance de 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé par le fonds et le taux annuel capitalisé de 12% facturée et payée à la date de clôture du fonds. Cette commission est nulle au titre de l'exercice 2013 étant donné que le taux de rendement annuel du fonds est négatif (-2,47%).

2- Le règlement intérieur du fonds prévoit également que le dépositaire Al BARAKA Bank perçoit une rémunération égale à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds avec un minimum de 20 000 DT HT payable d'avance au début de chaque exercice. Cette rémunération s'élève à 23 600 DT TTC au titre de l'exercice 2013.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND »
ARRÊTÉE AU 31/12/2013**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 6 décembre 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement « *Tunisian Development Fund I* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets positifs de 9 832 666 DT et une valeur liquidative de 10 361,081 DT.

I- Responsabilité de la direction générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction générale de la société « **United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *Tunisian Development Fund I* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III- Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers du fonds « **Tunisian Development Fund I** » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

IV- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 12/11/2014

BUSINESS ADVICE & ASSURANCE -B2A-
Associé
Kais BOUHAJJA

B2A
Business Advice & Assurance Sarl
51, Rue El Akhtal
Menzah IV - 1004 Tunis
N°F: 0994608D/A/M/000
R.C: B2416152007



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Exprimé en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Portefeuille-titres	5.1	<u>8 397 346</u>	<u>5 706 071</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 787 582	4 264 307
Autres valeurs		1 224 279	1 441 764
Obligations et valeurs assimilées		1 385 485	0
Placements monétaires et disponibilités	5.2	<u>1 503 924</u>	<u>3 966 077</u>
Placements monétaires		1 492 967	3 470 347
Disponibilités		10 957	495 730
Créances d'exploitation		<u>10 583</u>	<u>0</u>
TOTAL ACTIF		<u>9 911 853</u>	<u>9 672 149</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.3	79 187	93 884
Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF		79 187	93 884
ACTIF NET			
Capital	5.4	9 959 340	9 633 871
Sommes distribuables		(126 674)	(55 606)
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(55 606)	1
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(71 068)	(55 607)
ACTIF NET		9 832 666	9 578 265
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 911 853	9 672 149

ETAT DE RESULTAT
Période du 1/1/13 au 31/12/13
(Exprimé en dinars)

	Notes	2013	2012
Revenus du portefeuille titres	6.1	<u>75 617</u>	<u>0</u>
Dividendes		34 668	0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		40 949	0
Revenus des placements monétaires	6.2	<u>96 988</u>	<u>140 376</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		172 605	140 376
Charges de gestion des placements	6.3	(243 489)	(199 629)
Revenus net des placements		<u>(70 884)</u>	<u>(59 253)</u>
Autres charges	6.4	(185)	(218)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(71 068)	(59 472)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	3 865
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(71 068)	(55 607)
Régularisation du résultat d'exploitation		0	3 865
Variation des plus/moins values potentielles sur titres		383 346	56 850
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(57 877)	(6 945)
RESULTAT DE L'EXERCICE		254 401	(9 567)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 1/1/13 au 31/12/13
(Exprimé en dinars)

	Notes	2013	2012
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>254 401</u>	<u>9 567</u>
Résultat d'exploitation		(71 068)	(59 472)
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		383 346	56 850
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		(57 877)	(6 945)
Distributions de dividendes		<u>0</u>	<u>(12 189)</u>
Transactions sur le capital		<u>0</u>	<u>3 019 900</u>
Souscriptions			
Capital			2 990 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice			26 035
Régularisation des sommes distribuables			3 865
Variation de l'actif net		<u>245 401</u>	<u>2 998 144</u>
Actif net			
En début d'exercice		9 578 265	6 575 771
En fin d'exercice		9 832 666	9 578 265
Nombre de parts			
En début d'exercice		949	650
En fin d'exercice		949	949
Valeur liquidative		10 361,081	10 093,009
Taux de rendement de la période		2,66%	(0,23%)

1. Présentation du fonds:

Tunisian Development Fund I est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 9 août 2010 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 06-2010 du 17 mars 2010.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital souscrit du fonds s'élève à 9 490 000 DT divisé en 949 parts de 10 000 DT chacune.

BIAT est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)

2. Orientation de gestion :

Tunisian Development Fund est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional.

Le FCPR TDF n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « Tunisian Development Fund I » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund I » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables :

a. Principes comptables :

Le fonds TDF applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

b. Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds TDF I pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b.2. Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la côte de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b.3. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus value ou une moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes sur le bilan

5.1 Portefeuille titres

Le solde net du portefeuille titres totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 8 397 346 DT contre 5 706 071 au 31 décembre 2012 détaillé comme suit :

Actions, valeurs assimilées & droits rattachés	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Hexabyte	116 165	696 990	1 254 582	12,76%	789 109	8,24%
Royal Drinks SA*	98 000	980 000	833 000	8,47%	975 198	10,18%
Shams technology	100 000	1 000 000	1 000 000	10,17%	1 000 000	10,44%
SOCHA	30 000	300 000	300 000	3,05%	300 000	3,13%
Green fruit	120 000	1 200 000	1 200 000	12,20%	1 200 000	12,53%
KAN PHARMAR	120 000	1 200 000	1 200 000	12,20%	0	0%
TOTAL		5 376 990	5 787 582	58,86%	4 264 307	44,52%
Titres OPCVM			1 224 279	14,09%	1 441 764	15,05%
Obligations et valeurs assimilées			1 385 485	12,45%	0	0%
Portefeuille titre			8 397 346	85,48%	5 706 071	59,57%

* La valorisation de la participation du fonds dans la société Royal Drink SA été faite sur la base de la situation nette ajustée à concurrence de la part des autres actifs non courants jugés comme des non valeurs.

5.2 Placement monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 1 503 924 DT contre un montant de 3 966 077 DT au 31 décembre 2012. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Certificat de dépôt		498 258	499 359	5,08%
CD_AB_12/01/2014	1	498 258	499 359	5,08%
Billet de trésorerie		992 904	993 608	10,11%
BT HL 29/01/2014	1	497 647	497 804	5,06%
BT SERVICOM 23/02/2014	1	495 257	495 804	5,04%
Disponibilités		10 957	10 957	0,11%
Avoir en banque		10 957	10 957	0,11%
TOTAL		1 502 119	1 503 924	15,30%

5.3 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 79 187 DT Contre un solde de 93 884 DT au 31 décembre 2012. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	76 105	91 014
Compte du dépositaire (BIAT)	3 082	2 870
Total	79 187	93 884

5.4 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

Capital au 31/12/2012

Montant	9 633 871
Nombre de parts émises	949
Nombre de copropriétaires	7

Souscriptions réalisées

0

Autres mouvements

325 469

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	383 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(57 877)

Capital au 31/12/2013

Montant	9 959 340
Nombre de parts	949
Nombre de copropriétaires	7

6. Notes sur l'état de résultat

6-1 Revenus du portefeuille-titres:

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 75 617 DT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des actions	11 617	0
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	40 949	0
Revenus des titres OPCVM	23 051	0
Total	75 617	0

6-2 Revenus des placements monétaires :

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 96 988 DT et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Revenus des certificats de dépôt	63 442	68 505
Revenus des billets de trésorerie	26 890	22 381
Revenus autres placements monétaires	6 656	49 490
Total	96 988	140 376

6-3 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds.

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 243 489 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Rémunération du gestionnaire	231 792	189 610
Rémunération du dépositaire	11 697	10 019
Total	243 489	199 629

6-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 185 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Impôt et taxes	90	120
Services bancaires et assimilés	95	98
Total	185	218

7. Autres notes aux états financiers

7.1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Revenus des placements	182	148
Charges de gestion des placements	(257)	(210)
Revenus net des placements	(75)	(62)
Autres charges	(0)	(0)
Résultat d'exploitation (1)	(75)	(63)
Régularisation du résultat d'exploitation	0	4
Sommes distribuables de l'exercice	(75)	(59)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	404	60
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(61)	(7)
Frais de négociation	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	343	53
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	268	(10)
Droits de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	343	53
Régularisation du résultat non distribuable	0	(4)
Sommes non distribuables de l'exercice	343	49
Valeur liquidative	10 361,081	10 093,009
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,48%	2,09%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-0,72%	-0,58%

7-2 Transactions avec les parties liées

a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCPR « Tunisian Development Fund I » prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 1 % HT calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.
- Une commission de gestion de 2.5 % HT calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est payée trimestriellement

La charge de la période s'élève à 231 792 DT TTC.

b) Le règlement intérieur qui lie Al Baraka Bank et le FCPR Tunisian Development Fund II prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% Hors Taxes avec un minimum de 20 000 DT HT calculée sur la base de l'actif net et payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à 11 696 DT TTC.

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT À RISQUE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II »
ARRÊTÉE AU 31/12/2013**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 4 mars 2013, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds commun de placement « *Tunisian Development Fund II* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets positifs de 4 220 013 DT et une valeur liquidative de 8 978,752 DT.

I- Responsabilité de la direction générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction générale de la société « **United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA)** », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *Tunisian Development Fund II* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III- Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers du fonds « **Tunisian Development Fund II** » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2013 ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

IV- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

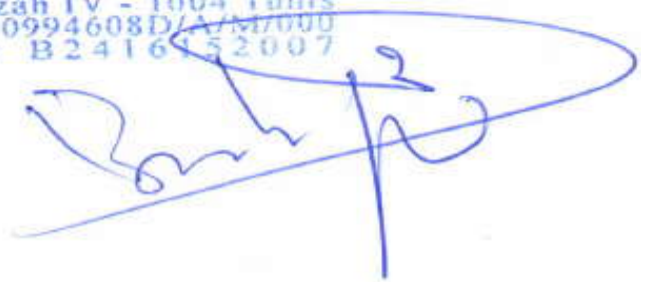
Tunis, le 10/11/2014

BUSINESS ADVICE & ASSURANCE -B2A-

Associé

Kais BOUHAJJA

B2A
Business Advice & Assurance Sarl
51, Rue El Akhtal
Menzah IV - 1004 Tunis
MF: 0994608D/A/M/000
RC: B2416152007



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2013
Portefeuille-titres		<u>0</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0
Titres OPCVM		0
Obligations et valeurs assimilées		0
Placements monétaires et disponibilités	5.1	<u>4 238 925</u>
Placements monétaires		4 220 000
Disponibilités		18 925
Autres actifs		<u>0</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>4 238 925</u></u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5.2	18 912
Autres créditeurs divers		<u>0</u>
TOTAL PASSIF		<u><u>18 912</u></u>
ACTIF NET		
Capital	5.3	4 200 000
Capital		4 200 000
Sommes distribuables		20 013
Résultats reportés		0
Sommes distribuables de l'exercice en cours		20 013
ACTIF NET		<u><u>4 220 013</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>4 238 925</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	31/12/2013
Revenus du portefeuille-titres		0
Dividendes		0
Revenus des obligations et valeurs assimilés		
Revenus des placements monétaires		101 897
Revenus des placements monétaires	6.1	101 897
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		101 897
Charges de gestion des placements	6.2	(81 884)
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 013
Autres charges		0
RESULTAT D'EXPLOITATION		20 013
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		20 013
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		0
Frais de négociation		
RESULTAT DE L'EXERCICE		20 013

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

31/12/2013

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>20 013</u>
---	---------------

Résultat d'exploitation	20 013
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation de titres	0

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0</u>
-----------------------------------	----------

TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>4 200 000</u>
------------------------------------	------------------

Souscriptions

- Capital	4 200 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0

Rachats

- Capital	
- Régularisation des sommes non distribuables	
- Régularisation des sommes distribuables	
- Droits de sortie	

VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>4 220 013</u></u>
---------------------------------	-------------------------

ACTIF NET

En début de période	0
En fin de période	4 220 013

NOMBRE DE PARTS

En début de période	0
En fin de période	470

VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>8 978 ,752</u></u>
---------------------------	--------------------------

1. Présentation du fonds:

Tunisian Development Fund II est un fonds commun de placement à risque régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a été constitué le 22 mars 2013 et ayant obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 08-2013 du 14 février 2013.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. Le capital souscrit du fonds s'élève à 4 700 000 DT divisé en 470 parts de 10 000 DT chacune, au 31/12/2013 la partie libérée s'élève à 4 200 000 DT.

El Baraka Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA).

2. Orientation de gestion :

Tunisian Development Fund II est un fonds commun de placement en valeurs mobilières qui a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, aux renforcements des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

Le FCPR TDF II investira à hauteur de 75% au moins de ses actifs dans des entreprises implantées dans des zones de développement régional.

Le FCPR TDF II n'investira pas dans des secteurs d'activité portant atteinte à l'ordre public.

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, les fonds communs de placement à risque sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « Tunisian Development Fund II » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus values provenant des actions investies par « Tunisian Development Fund II » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables :

a. Principes comptables :

Le fonds TDF II applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

b. Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds TDF II pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b.2. Evaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématiques des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieur la plus récente.

La moins value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b.3. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus value ou une moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes sur le bilan

5.1 Placement monétaire et disponibilité

Le solde net des placements monétaires totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 4 238 925 DT détaillé comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif net
Placement monétaire		4 220 000	4 220 000	99,99%
Compte de dépôt Al Baraka Bank	1	4 220 000	4 220 000	99,99%
Disponibilités		18 925	18 925	0,44%
Banque		18 925	18 925	0,44%
TOTAL		4 238 925	4 238 925	100,44%

5.2 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2013 un montant de 18 912 DT relatif au compte du gestionnaire UGFS-NA.

	<u>31/12/2013</u>
Compte du gestionnaire (UGFS-NA)	18 912
Total	18 912

5.3 Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

Capital au 01/03/2013

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0
Souscriptions réalisées	4 200 000
Dont capital souscrit appelé et versé	4 200 000
Nombre de parts émises	470
Nombre de copropriétaires nouveaux	3

<u>Rachats effectués</u>	0
<u>Autres mouvements</u>	0
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	4 200 000
Nombre de parts	470
Nombre de copropriétaires	3

Le fonds porte sur un montant projeté de 4 700 000 DT, qui a été libéré à hauteur 4 200 000 DT au 31/12/2013, détaillé comme suit :

- Capital souscrit appelé et versé 4 200 000 DT
- Capital souscrit appelé et non versé 500 000 DT

6. Notes sur l'état de résultat

6.1 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements totalisent, au 31 décembre 2013 un montant de 101 897 DT qui se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Revenus du compte de dépôt	101 897
Total	101 897

6.2 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements totalisent, au 31 décembre 2013 un montant de 81 884 DT. Ces charges se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2013</u>
Rémunération du gestionnaire	58 284
Rémunération du dépositaire	23 600
Total	81 884

7. Autres notes aux états financiers

7.1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2013</u>
Revenus des placements	217
Charges de gestion des placements	(174)
Revenus net des placements	43
Autres charges	0
Résultat d'exploitation (1)	43
Régularisation du résultat d'exploitation	0
Sommes distribuables de l'exercice	43
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	0
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	43
Droits de sortie	0
Résultat non distribuable de l'exercice	0
Régularisation du résultat non distribuable	0
Sommes non distribuables de l'exercice	0
Valeur liquidative	8 978 ,752
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,94%
Autres charges / actif net moyen	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,47%

7-2 Transactions avec les parties liées

a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le FCPR « Tunisian Development Fund II » prévoit le paiement de :

- Une commission de gestion de 1.5 % HT calculée sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée trimestriellement.
- Une commission de gestion de 2.5 % HT calculée sur la base des montants souscrits libérés et investis. Cette commission est payée trimestriellement.

La charge de la période s'élève à 58 284 DT TTC.

b) Le règlement intérieur qui lie Al Baraka Bank et le FCPR Tunisian Development Fund II prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% Hors Taxes avec un minimum de 20 000 DT HT calculée sur la base de l'actif net et payable d'avance au début de chaque exercice.

La charge de l'exercice s'élève à 23 600 DT TTC.

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 30/09/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2014, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **1 153 142,477 DT**, un actif net de **1 148 583.918 DT** et une valeur liquidative de **107,858 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2014, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 30/09/2014.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/07/2014 au 30/09/2014 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté d'une manière permanente les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs, en détenant des obligations ATB 2007/1 dans une proportion dépassant 10% de son actif net.

Fait à Tunis, le 27 octobre 2014

Le commissaire aux comptes

Auditing& Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	898 584,086	867 237,878	900 424,903
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		321 912,292	281 223,613	354 191,365
AC1-B	OBLIGATIONS		110 064,000	136 068,800	137 843,600
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		410 484,144	403 335,731	408 389,938
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		56 123,650	46 609,734	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	253 496,665	285 666,351	256 533,076
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	214 445,257	284 871,198	256 287,249
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	39 051,408	795,153	245,827
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1 061,726	3 122,727	0,000
AC3-A	DIVIDENDES A RECEVOIR		0,000	0,000	0,000
AC3-B	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		1 061,726	3 122,727	0,000
TOTAL ACTIF			1 153 142,477	1 156 026,956	1 156 957,979
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	473,165	474,487	488,672
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	4 085,394	4 544,746	6 407,357
TOTAL PASSIF			4 558,559	5 019,233	6 896,029
ACTIF NET			1 148 583,918	1 151 007,723	1 150 061,950
CP1	CAPITAL	CP1	1 119 105,680	1 123 304,655	1 117 536,540
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	29 478,238	27 703,068	32 525,410
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9,436	3,897	3,897
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		29 417,737	30 696,487	35 518,829
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		51,065	-2 997,316	-2 997,316
ACTIF NET			1 148 583,918	1 151 007,723	1 150 061,950
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 153 142,477	1 156 026,956	1 156 957,979

SICAV PROSPERITY
ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 30-09-2014

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
		01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	01/01/2013
		au	au	au	au	au
		30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	31/12/2013
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	13 976,197	35 362,232	10 987,798	36 176,927	43 005,935
PR1-A DIVIDENDES		8 018,490	15 890,130	3 970,000	12 632,800	12 632,800
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS		1 698,400	5 269,200	1 963,600	5 889,600	7 664,400
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4 259,307	14 202,902	5 054,198	16 556,463	21 610,671
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		0,000	0,000	0,000	1 098,064	1 098,064
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2 473,889	7 220,949	2 314,900	7 103,065	9 840,981
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		2 473,889	7 220,949	2 314,900	7 103,065	9 840,981
REVENUS DES PLACEMENTS		16 450,086	42 583,181	13 302,698	43 279,992	52 846,916
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 455,492	-4 325,429	-1 475,408	-4 888,527	-6 341,184
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 994,594	38 257,752	11 827,290	38 391,465	46 505,732
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-2 944,614	-8 840,015	-2 860,787	-7 694,978	-10 986,903
RESULTAT D'EXPLOITATION		12 049,980	29 417,737	8 966,503	30 696,487	35 518,829
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-25,736	51,065	-2 399,133	-2 997,316	-2 997,316
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		12 024,244	29 468,802	6 567,370	27 699,171	32 521,513
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		25,736	-51,065	2 399,133	2 997,316	2 997,316
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-19 467,114	-502,495	-29 778,154	-25 743,221	-33 393,507
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-204,856	6 179,301	5 460,725	-25 925,496	-23 935,862
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION		-0,604	-145,507	-348,360	-1 175,929	-1 283,392
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-7 622,594	34 949,036	-15 699,286	-22 148,159	-23 093,932

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 30-09-2014

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	01/01/2013
	au	au	au	au	au
	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	-7 622,594	34 949,036	-15 699,286	-22 148,159	-23 093,932
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	12 049,980	29 417,737	8 966,503	30 696,487	35 518,829
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-19 467,114	-502,495	-29 778,154	-25 743,221	-33 393,507
AN1-C +/-VAL REAL...SUR CESSION DES TITRES	-204,856	6 179,301	5 460,725	-25 925,496	-23 935,862
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-0,604	-145,507	-348,360	-1 175,929	-1 283,392
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-32 090,058	0,000	-30 042,306	-30 042,306
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 083,590	-4 337,010	-133 898,170	-214 240,710	-214 240,710
SOUSCRIPTIONS	0,000	46 201,360	234 405,918	286 930,896	286 930,896
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0,000	43 000,000	219 000,000	265 700,000	265 700,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	0,000	2 792,088	10 465,456	14 909,681	14 909,681
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0,000	0,381	0,798	1 116,572	1 116,572
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS.(S)	0,000	408,891	4 939,664	5 204,643	5 204,643
RACHATS	-1 083,590	-50 538,370	-368 304,088	-501 171,606	-501 171,606
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-1 000,000	-47 000,000	-342 000,000	-462 700,000	-462 700,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST	-57,845	-2 754,247	-18 964,043	-28 889,015	-28 889,015
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-0,009	-426,297	-1,248	-1 380,632	-1 380,632
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE EN COURS (R)	-25,736	-357,826	-7 338,797	-8 201,959	-8 201,959
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 706,184	-1 478,032	-149 597,456	-266 431,175	-267 376,948
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 157 290,102	1 150 061,950	1 300 605,179	1 417 438,898	1 417 438,898
AN4-B FIN DE PERIODE	1 148 583,918	1 148 583,918	1 151 007,723	1 151 007,723	1 150 061,950
AN5 NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	10 659	10 689	11 919	12 659	12 659
AN5-B FIN DE PERIODE	10 649	10 649	10 689	10 689	10 689
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	108,573	107,593	109,120	111,970	111,970
B- FIN DE PERIODE	107,858	107,858	107,681	107,681	107,593
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-2,61%	4,11%	-5,23%	-2,26%	-1,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 30/09/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30/09/2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés	43 530	319 419,453	321 912,292	28,03%
ADWYA	300	1 809,000	1 966,500	0,17%
ARTES	1 000	6 742,000	6 986,000	0,61%
ATTIJ BANK	1 000	16 556,000	17 994,000	1,57%
ATTIJARI LEASING	300	10 877,500	6 016,200	0,52%
BT	1 034	9 251,000	10 857,000	0,95%
CARTHAGE CEMENT	4 000	11 608,433	10 920,000	0,95%
CIL	700	9 459,490	8 883,700	0,77%
CITY CARS	3 847	42 124,650	43 278,750	3,77%
ESSOUKNA	2 500	18 467,200	13 075,000	1,14%
MONOPRIX	1 250	20 704,167	26 306,250	2,29%
MPBS	8 990	53 940,000	55 477,290	4,83%
ONE TECH HOLDING	1 000	6 800,000	6 772,000	0,59%
SFBT	2 812	33 541,704	45 905,900	4,00%
SITS	1 000	2 768,000	1 719,000	0,15%
SOTUVER	1 500	10 346,897	7 278,000	0,63%
TELNET HOLDING	2 500	16 389,198	10 925,000	0,95%
TL	621	13 696,970	11 862,342	1,03%
TPR	3 100	11 731,574	13 175,000	1,15%
TUNINVEST- SICAR	1 000	9 627,190	10 000,000	0,87%
TUNIS RE	800	5 848,800	7 340,800	0,64%
ADWYA DA 1/5	300	420,000	366,000	0,03%
SOKNA DA 2/5	2 500	6 075,000	4 350,000	0,38%
SOTUV DA (3/41)	1 476	634,680	457,560	0,04%
AC1- B. Obligations	1 500	108 000,000	110 064,000	9,58%
ATB 2007/1(25 ANS)	1 500	108 000,000	110 064,000	9,58%
AC1- C. Emprunts d'Etat	402	398 841,100	410 484,144	35,74%
BTA 5-10/2015	143	142 899,900	148 463,188	12,93%
BTA 5.25-03/2016	259	255 941,200	262 020,956	22,81%
AC1- D. Autres Valeurs (OPC)	550	55 973,500	56 123,650	4,89%
SICAV TRESOR	550	55 973,500	56 123,650	4,89%
Total du portefeuille titres	45 982	882 234,053	898 584,086	78,24%

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **13 976,197 Dinars** du 01/07/2014 au 30/09/2014, contre **10 987,798 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Dividendes	8 018,490	15 890,130	3 970,000	12 632,800	12 632,800
Revenus Des Obligations	1 698,400	5 269,200	1 963,600	5 889,600	7 664,400
Revenus Des Emprunts d'Etat	4 259,307	14 202,902	5 054,198	16 556,463	21 610,671
Revenus des autres valeurs	0,000	0,000	0,000	1 098,064	1 098,064
Total	13 976,197	35 362,232	10 987,798	36 176,927	43 005,935

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à **214 445,257 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% Actif net
BTC 52S-04/11/2014	58	56 640,750	57 519,622	5,01
BTC 52S-23/12/2014	43	41 615,531	42 348,131	3,69
BTC 52S-01/09/2015	120	114 309,483	114 577,504	9,98
Total	221	212 565,764	214 445,257	18,68

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014, à **39 051,408 Dinars** et représentant les avoirs en banque

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2014 au 30/09/2014 à **2 473,889 Dinars**, contre **2 314,900 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor à CT	2 473,889	7 220,949	2 314,900	7 103,065	9.840,981
Total	2 473,889	7 220,949	2 314,900	7 103,065	9.840,981

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2014, à **1 061,726 Dinars** contre **3 122,727 Dinars** au 30/09/2013 et s'analysent comme suit :

Créance d'exploitation	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
Sommes à l'encaissement	0,000	3 122,727	0,000
Autres Débiteurs ras sur BTA	1 061,726	0,000	0,000
Total	1 061,726	3 122,727	0,000

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à **4 588,559 Dinars**, contre **5 019,233 Dinars** au 30/09/2013 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	473,165	474,487	488,672
PA2	Autres créditeurs divers	4 085,394	4 544,746	6 407,357
Total		4 588,559	5 019,233	6 896,029

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2014, à **473,165 Dinars** contre **474,487 Dinars** au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	31/12/2013
Gestionnaire	283,904	284,692	293,203
Dépositaire	94,636	189,795	195,469
Distributeurs	94,625	0,000	0,000
Total	473,165	474,487	488,672

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2014, à **4 085,394 Dinars** contre **4 544,746 Dinars** au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	31/12/2013
Etat, impôts et taxes	78,344	79,686	77,596
Redevance CMF	94,632	94,898	97,727
Provision pour charges à payer	3 912,418	4 370,162	6 232,034
Sommes à régler	0,000	0,000	0,000
Total	4 085,394	4 544,746	6 407,357

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élevèrent du 01/07/2014 au 30/09/2014 à **1 455,492 Dinars** contre **1 475,408 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	873,292	2595,243	885,242	2 933,115	3 804,710
Rémunération du dépositaire	291,100	911,943	590,166	1 955,412	2 536,474
Rémunération des distributeurs	291,100	818,243	0,000	0,000	-
Total	1 455,492	4 325,429	1 475,408	4 888,527	6 341,184

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élevèrent du 01/07/2014 au 30/09/2014 à **2 944,614 Dinars**, contre **2 860,787 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Redevance CMF	291,086	865,063	295,080	977,688	1 268,207
Impôts et Taxes	32,900	84,968	26,605	86,328	105,462
Charges Diverses	2 620,628	7 889,984	2 539,102	6 630,962	9 613,234
Total	2 944,614	8 840,015	2 860,787	7 694,978	10 986,903

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2014 (en nominal)

- Montant : 1 068 900,000 Dinars
- Nombre de titres : 10 689
- Nombre d'actionnaires : 38

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 43 000,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 430

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 47 000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 470

Capital au 30/09/2014 : 1 119 105,680 Dinars

- Montant en nominal : 1 064 900,000 Dinars
- Sommes non distribuables **(1)** : 54 205,680 Dinars
- Nombres de titres : 10 649
- Nombre d'actionnaires : 41

(1) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **54 205,680 Dinars** au 30/09/2014 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	48 636,540
1- Résultat non distribuable de la période	5 531,299
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	- 502,495
✓ +/- values réalisées sur cession de titres	6.179,301
✓ Frais de négociation	- 145,507
2- Régularisation des sommes non distribuables	37,841
✓ Aux émissions	2 792,088
✓ Aux rachats	- 2 754,247
Total sommes non distribuables	54 205,680

CP2- Note sur les sommes distribuables:

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs

Le solde de ce poste au 30/09/2014 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2014
Résultat distribuable de la période	29 417,737
Régularisation du résultat distribuable de la période	51,065
Sommes distribuables des exercices antérieures	9,436
Sommes Distribuables	29 478,238

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action

Rubriques	30/09/2014	30/09/2013
Revenus des placements	3,999	4,049
Charges de gestion des placements	-0,406	-0,457
Revenus net des placements	3,593	3,592
Autres charges d'exploitation	-0,830	-0,720
Résultat d'exploitation	2,763	2,872
Régularisation du résultat d'exploitation	0,005	-0,280
Sommes distribuables de la période	2,768	2,592
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,005	0,280
Variation des +/- values potentielles/titres	-0,047	-2,408
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,580	-2,425
Frais de négociation	-0,014	-0,110
Résultat net de la période	3,282	-2,071

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/09/2014	30/09/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,374%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,764%	0,589%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,543%	2,348%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,2% à 0,1% TTC l'an.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Ayant été instaurée par décision du conseil d'administration de SICAV PROSPERITY tenue en date du 29 mars 2013, cette commission est appliquée à partir du 16/01/2014.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

Rapport du Commissaire aux Comptes sur

les Etats Financiers Trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» arrêtés au 30/09/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 30/09/2014, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **15 201 174,371 DT**, un actif net de **15 188 984,719 DT** et une valeur liquidative de **102,317 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 30/09/2014, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» au 30/09/2014.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» évalue les BTA à leurs prix de revient majorés des intérêts courus à la date du 30/09/2014 et ajustés du montant de l'amortissement linéaire, des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA par rapport au prix de remboursement, sur la période restant à courir jusqu'à la date de l'échéance. Cet amortissement, s'élevant au 30/09/2014 à un montant de **43 767,039 DT**, constitue une moins-value potentielle qui est portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Cette méthode d'amortissement linéaire des primes et décotes constatées sur les BTA est appliquée par la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» à partir du 02/01/2014 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date. Bien qu'elle ne soit pas préconisée par la norme comptable NCT 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, elle demeure conforme aux usages de la profession, en l'absence d'un environnement approprié.

- L'application de la méthode d'amortissement des primes et décotes sur acquisition des BTA, telle que décrite ci-haut, constitue un changement de méthode comptable au vu de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables qui préconise qu'un changement de méthode comptable doit être appliqué d'une manière rétrospective pour déterminer son effet sur les exercices antérieurs à moins que le montant de tout ajustement se rapportant à ces exercices et résultant du changement, ne puisse être déterminé d'une façon fiable.

La «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» a appliqué la nouvelle méthode d'une manière prospective. Aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels de la «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**», arrêtés au 30/09/2014.

- Au cours de la période s'étalant du 01/07/2014 au 30/09/2014, la société «**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**» n'a pas respecté de manière permanente :
 - o l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en employant :
 - moins de 20% de son actif en liquidités et quasi-liquidités ;
 - moins de 50% de son actif en valeurs mobilières admises à la cote de la bourse ou actions ou parts d'OPC, en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne et en BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat ;
 - plus de 20% de son actif en liquidités (disponibilités).
 - o l'article 29 du code des organismes de placement collectif en employant plus de 10% de son actif dans des certificats de dépôt émis par un même émetteur.

Fait à Tunis, le 27 octobre 2014

**Le commissaire aux comptes
Auditing & Consulting Worldwide
Ahmed KHLIF**

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

BILANS COMPARES		NOTE	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	12 155 048,762	12 188 719,620	12 167 578,360
AC1-A	OBLIGATIONS		233 973,600	623 825,600	581 967,600
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		11 782 602,811	11 564 894,020	11 585 610,760
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		138 472,351	0,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	3 040 877,742	4 593 228,017	5 282 751,598
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	2 800 978,182	4 592 608,229	5 282 032,567
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	239 899,560	619,788	719,031
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	5 247,867	5 437,763	5 437,761
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		5 247,867	5 437,763	5 437,761
TOTAL ACTIF			15 201 174,371	16 787 385,400	17 455 767,719
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	6 807,352	7 613,652	8 350,556
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	5 382,300	7 493,445	9 732,820
TOTAL PASSIF			12 189,652	15 107,097	18 083,376
ACTIF NET			15 188 984,719	16 772 278,303	17 437 684,343
CP1	CAPITAL	CP1	14 774 514,569	16 300 987,619	16 788 055,316
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	414 470,150	471 290,684	649 629,027
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		40,254	28,464	29,329
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		1 140 558,159	383 743,136	532 425,826
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-726 128,263	87 519,084	117 173,872
ACTIF NET			15 188 984,719	16 772 278,303	17 437 684,343
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			15 201 174,371	16 787 385,400	17 455 767,719

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	Période	Période	Période	Période	Période	
		Du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Du 01/01/2013 Au 31/12/2013	
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	171 500,665	972 246,055	132 646,442	392 724,724	539 220,025
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		5 324,800	18 998,000	10 300,800	32 212,400	39 369,600
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		166 175,865	953 248,055	122 345,642	360 512,324	499 850,425
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	114 692,812	383 114,342	35 266,707	73 730,154	107 938,410
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		21 817,611	94 738,893	35 266,707	73 730,154	95 665,987
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		92 875,201	288 375,449	0,000	0,000	12 272,423
REVENUS DES PLACEMENTS			286 193,477	1 355 360,397	167 913,149	466 454,878	647 158,435
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-38 346,538	-170 833,544	-22 172,042	-61 512,714	-85 314,982
REVENU NET DES PLACEMENTS			247 846,939	1 184 526,853	145 741,107	404 942,164	561 843,453
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-10 693,370	-43 968,694	-7 477,328	-21 199,028	-29 417,627
RESULTAT D'EXPLOITATION			237 153,569	1 140 558,159	138 263,779	383 743,136	532 425,826
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-749 044,955	-726 128,263	74 821,502	87 519,084	117 173,872
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			-511 891,386	414 429,896	213 085,281	471 262,220	649 599,698
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		749 044,955	726 128,263	-74 821,502	-87 519,084	-117 173,872
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		85 738,346	-43 693,072	0,000	0,000	0,000
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-167 764,617	-257 003,034	217,214	-883,277	-7 003,568
RESULTAT NET DE LA PERIODE			155 127,298	839 862,053	138 480,993	382 859,859	525 422,258

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 30-09-2014

		Période Du 01/07/2014 Au 30/09/2014	Période Du 01/01/2014 Au 30/09/2014	Période Du 01/07/2013 Au 30/09/2013	Période Du 01/01/2013 Au 30/09/2013	Période Du 01/01/2013 Au 31/12/2013
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	155 127,298	839 862,053	138 480,993	382 859,859	525 422,258
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	237 153,569	1 140 558,159	138 263,779	383 743,136	532 425,826
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	85 738,346	-43 693,072	0,000	0,000	0,000
AN1-B	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-167 764,617	-257 003,034	217,214	-883,277	-7 003,568
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-1 872 490,198	0,000	-435 575,000	-435 575,000
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-34 720 378,619	-1 216 071,479	2 956 223,760	3 116 351,630	3 639 195,271
	SOUSCRIPTIONS	3 516 437,418	46 476 145,105	4 724 695,746	15 926 159,845	22 040 189,571
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	3 447 500,000	44 746 200,000	4 598 800,000	15 395 200,000	21 285 800,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	-14 114,648	46 188,026	10 737,641	36 815,898	50 225,683
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	9,348	1 524 309,598	8,051	279 444,752	279 455,069
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS	83 042,718	159 447,481	115 150,054	214 699,195	424 708,819
	RACHATS	-38 236 816,037	-47 692 216,584	-1 768 471,986	-12 809 808,215	-18 400 994,300
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-37 557 600,000	-46 656 000,000	-1 724 100,000	-12 308 400,000	-17 706 600,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES	152 973,473	150 767,333	-4 040,414	-29 690,950	-42 312,747
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS	-101,837	-307 408,173	-3,020	-344 537,154	-344 546,606
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS	-832 087,673	-885 575,744	-40 328,552	-127 180,111	-307 534,947
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-34 565 251,321	-2 248 699,624	3 094 704,753	3 063 636,489	3 729 042,529
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE LA PERIODE	49 754 236,040	17 437 684,343	13 677 573,550	13 708 641,814	13 708 641,814
AN4-B	FIN DE LA PERIODE	15 188 984,719	15 188 984,719	16 772 278,303	16 772 278,303	17 437 684,343
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE LA PERIODE	489 551	167 548	133 877	131 756	131 756
AN5-B	FIN DE LA PERIODE	148 450	148 450	162 624	162 624	167 548
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE LA PERIODE	101,632	104,075	102,165	104,045	104,045
B-	FIN DE LA PERIODE	102,317	102,317	103,135	103,135	104,075
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	2,67%	2,72%	3,77%	3,71%	3,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2014 AU 30/09/2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30/09/2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30/09/2014 ou à la date antérieure la plus récente.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE a procédé depuis le 02 janvier 2014 à l'amortissement de la décote sur acquisition, constatée sur le portefeuille BTA d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Ladite décote, constituant une moins-value potentielle, est répartie sur la période restant à courir et portée directement, en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'Actif net
Emprunts de sociétés	3 000	225 000,000	233 973,600	1,54
CHO 2009/BIAT	3 000	225 000,000	233 973,600	1,54
Emprunts d'Etat	11 360	11 518 057,113	11 782 602,811	77,57
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	467	483 753,500	500 662,739	3,30
BTA 5-10/2015	118	116 462,000	121 052,686	0,80
BTA 5.25-03/2016	23	22 840,000	23 379,902	0,15
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2 071	2 232 557,000	2 257 681,351	14,86
BTA 5.50% 10/2018	2 098	2 054 991,000	2 144 773,904	14,12
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	3 671	3 795 917,613	3 886 194,041	25,59
BTA 5.50% 02/2020	2 912	2 811 536,000	2 892 625,227	19,04
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA (1)			- 43 767,039	- 0,29
Titres d'OPCVM	1 357	138 398,384	138 472,351	0,91
SICAV TRESOR	1 357	138 398,384	138 472,351	0,91
Total portefeuille titres	15 717	11 881 455,497	12 155 048,762	80,03

(1) Ce montant s'élevant au 30/09/2014 à **43 767,039 DT** correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir du 02/01/2014 jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que somme non distribuable et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

L'amortissement de la décote relative aux BTA arrivées à échéance au cours de la période arrêtée, et s'élevant à -192.925,100 DT, a été annulé en contrepartie de la constatation d'une moins-value réalisée sur BTA inscrite au niveau des capitaux propres parmi les sommes non distribuables.

Cette nouvelle méthode d'évaluation des BTA a été appliquée à partir du 02/01/2014 afin de remédier aux inconvénients liés à la méthode de valorisation au coût historique préconisée par la norme comptable NCT 17 lorsqu'il n'y a pas de moyens permettant de valoriser les BTA au prix du marché (marché secondaire non liquide).

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **171 500,665 Dinars** du 01/07/2014 au 30/09/2014 contre **132 646,442 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Revenus des obligations	5 324,800	18 998,000	10 300,800	32 212,400	39 369,600
Revenus des Emprunts d'Etat	166 175,865	953 248,055	122 345,642	360 512,324	499 850,425
TOTAL	171 500,665	972 246,055	132 646,442	392 724,724	539 220,025

AC2. Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à **2 800 978,182 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Certificats de Dépôt et se détaille comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	1 317	1 282 547,122	1 301 691,308	8,56
BTC 52S-04/11/2014	700	686 995,499	694 868,433	4,57
BTC 52S-02/12/2014	16	15 497,242	15 794,936	0,10
BTC 52S-23/12/2014	543	524 611,380	534 587,128	3,52
BTC 53S-24/03/2015	58	55 443,001	56 440,811	0,37

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2014	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts		3	1 498 355,590	1 499 286,874	9,87
CDP 10J-05/10/2014	BIAT	2	998 903,727	999 561,130	6,58
CDP 10J-06/10/2014	BIAT	1	499 451,863	499 725,744	3,29

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à **239 899,560 Dinars** représentant les avoirs en banque.

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2014 à **5 247,867 Dinars** représentant la retenue à la source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

Créances d'exploitation	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	5 247,867	5 437,763	5 437,761
TOTAL	5 247,867	5 437,763	5 437,761

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2014 au 30/09/2014 à **114 692,812 Dinars**, contre **35 266,707 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Revenus	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor à CT	21 817,611	94 738,893	35 266,707	73 730,154	95 665,987
Revenus des Certificats de dépôt	92 875,201	288 375,449	0,000	0,000	12 272,423
TOTAL	114 692,812	383 114,342	35 266,707	73 730,154	107 938,410

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2014 à **12 189,652 Dinars** contre **15 107,097 Dinars** au 30/09/2013. et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	6 807,352	7 613,652	8 350,556
PA2	Autres créditeurs divers	5 382,300	7 493,445	9 732,820
TOTAL		12 189,652	15 107,097	18 083,376

PA1: Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2014 à **6 807,352 Dinars** contre **7 613,652 Dinars** au 30/09/2013 et se détaille comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
Gestionnaire	3 970,955	6 344,709	6 958,797
Dépositaire	1 134,557	1 268,943	1 391,759
Distributeurs	1 701,840	0,000	-
TOTAL	6 807,352	7 613,652	8 350,556

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 30/09/2014 à **5 382,300 Dinars** contre **7 493,445 Dinars** au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Montant au 30/09/2014	Montant au 30/09/2013	Montant au 31/12/2013
Etat, impôts et taxes	1 417,568	1 220,929	1 257,587
Autres créiteurs divers	648,054	1 646,044	1 999,748
Redevance CMF	1 134,521	1 268,918	1 391,735
Provision pour charges à payer	2 182,157	3 357,554	5 083,750
TOTAL	5 382,300	7 493,445	9 732,820

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2014 au 30/09/2014 à **38 346,538 Dinars** contre **22 172,042 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	3ème Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3ème Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	23 948,686	112 702,882	18 476,697	51 260,580	71 095,797
Rémunération du dépositaire	4 134,129	14 045,009	3 695,345	10 252,134	14 219,185
Rémunération des distributeurs	10 263,723	44 085,653	0,000	0,000	-
TOTAL	38 346,538	170 833,544	22 172,042	61 512,714	85 314,982

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2014 au 30/09/2014 à **10 693,370 Dinars** contre **7 477,328 Dinars** du 01/07/2013 au 30/09/2013 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	3ème Trimestre 2014	Du 01/01/2014 au 30/09/2014	3ème Trimestre 2013	Du 01/01/2013 au 30/09/2013	31/12/2013
Redevance CMF	6 842,315	31 356,321	3 695,271	10 251,925	14 218,897
Impôts et Taxes	572,387	2 706,460	335,826	929,550	1 290,957
Rémunération CAC	1 761,184	5 367,106	2 164,024	6 725,000	8 889,024
Jetons de Présence	1 517,484	4 538,807	1 282,207	3 292,553	5 018,749
TOTAL	10 693,370	43 968,694	7 477,328	21 199,028	29 417,627

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01/01/2014 (en nominal)

- Montant : 16 754 800,000 Dinars
- Nombre de titres : 167 548
- Nombre d'actionnaires : 46

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 44 746 200,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 447 462

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 46 656 000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 466 560

Capital au 30/09/2014

- Montant en nominal : 14 774 514,569 Dinars
- Sommes non distribuables (1) : - 70 485,431 Dinars
- Nombres de titres : 148 450
- Nombre d'actionnaires : 39

(1) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30/09/2014 à **- 70 485,431 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33 255,316
1- Résultat non distribuable de la période	- 300 696,106
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-43 693,072
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-257 003,034
2- Régularisation des sommes non distribuables	196 955,359
✓ Aux émissions	46 188,026
✓ Aux rachats	150 767,333
Total sommes non distribuables	- 70 485,431

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Rubriques	Montant au 30/09/2014
Résultat distribuable de la période	1 140 558,159
Régularisation du résultat distribuable de la période	- 726 128,263
Sommes distribuables des exercices antérieures	40,254
Sommes distribuables	414 470,150

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/09/2014	30/09/2013
Revenus des placements	9,130	2,868
Charges de gestion des placements	- 1,151	- 0,378
Revenu net des placements	7,979	2,490
Autres charges d'exploitation	- 0,296	- 0,130
Résultat d'exploitation	7,683	2,360
Régularisation du résultat d'exploitation	- 4,891	0,538
Sommes distribuables de la période	2,792	2,898
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	4,891	- 0,538
Variation des +/- values potentielles/titres	- 0,294	0,000
Plus ou moins-values réalisées / cession de titres	- 1,731	- 0,005
Résultat net de la période	5,658	2,355

4-2 Ratio de gestion des placements

Rubriques	30/09/2014	30/09/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,407%	0,449%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,105%	0,155%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	2,721%	4,645%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} décembre 2009, en remplacement de la Financière de Placement et de Gestion. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La gestion comptable de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,35 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le taux de cette rémunération est appliqué à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013 qui a ramené ce taux de 0,5% à 0,35% TTC l'an.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars TTC par an et un maximum de 20 000 dinars TTC par an. Cette rémunération est calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,15% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Cette rémunération des distributeurs est appliquée à partir du 16/01/2014 suite à une décision prise lors la réunion du Conseil d'Administration de SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE tenue en date du 29 mars 2013.

4-4 Mode d'affectation des résultats :

Les sommes distribuables seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à partir de l'exercice 2014, suite au changement du type de la SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 24/04/2014.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRÊTE

AU 30 SEPTEMBRE 2014

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SICAV TRESOR, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 Septembre 2014.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 30 Septembre 2014 totalise **651 706 578,709 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SICAV TRESOR » ci-joint arrêté au 30 Septembre 2014 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que votre société a continué courant l'exercice 2014 à amortir la décote (surcote) constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir :

1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Fait à Tunis, le 29 Octobre 2014

Le Commissaire aux Comptes

Sleheddine ZAHAF

BILANS COMPARES

		NOTE	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	484 645 143,342	661 604 067,414	545 875 137,396
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		84 686 496,084	96 804 025,277	94 200 710,317
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		391 142 860,895	556 054 834,755	442 447 704,129
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		8 815 786,363	8 745 207,382	9 226 722,950
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	167 378 064,646	51 991 490,031	94 165 763,674
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		167 349 100,038	51 990 860,266	94 165 089,038
AC2-B	DISPONIBILITES		28 964,608	629,765	674,636
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	67 834,030	2 934,892	2 720,102
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		67 834,030	2 934,892	2 720,102
TOTAL ACTIF			652 091 042,018	713 598 492,337	640 043 621,172
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	273 692,872	294 307,342	279 604,942
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	110 770,437	122 005,177	116 462,014
TOTAL PASSIF			384 463,309	416 312,519	396 066,956
ACTIF NET			651 706 578,709	713 182 179,818	639 647 554,216
CP1	CAPITAL	CP1	632 508 806,845	691 747 035,933	614 138 913,705
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	19 197 771,864	21 435 143,885	25 508 640,511
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		4 806,278	829,990	737,493
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		19 094 857,180	22 295 806,752	29 250 167,521
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		98 108,406	-861 492,857	-3 742 264,503
ACTIF NET			651 706 578,709	713 182 179,818	639 647 554,216
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			652 091 042,018	713 598 492,337	640 043 621,172

ETATS DE RESULTAT COMPARES

	Période du	Période du	Période du	Période du	
	Note 01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	31/12/2013
	au	au	au	au	
	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1 5 370 621,748	17 932 966,159	7 893 890,033	23 630 235,270	31 144 910,072
PR1-A REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES	1 050 121,555	3 186 434,651	1 171 431,840	3 454 873,587	4 574 473,027
PR1-B REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT	4 320 500,193	13 129 026,406	6 722 458,193	19 956 791,745	26 351 867,107
PR1-C REVENUS DES AUTRES VALEURS	0,000	1 617 505,102	0,000	218 569,938	218 569,938
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2 1 831 965,937	4 158 108,997	569 465,120	2 082 120,502	2 580 622,412
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR	113 670,436	256 944,335	116 136,863	949 587,302	1 019 099,919
PR2-B REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE	69 550,924	158 477,365	63 300,205	170 486,488	221 655,888
PR2-C REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT	829 988,938	2 228 683,132	390 028,052	962 046,712	1 335 858,933
PR2-C REVENUS DES DEPOT A TERME	818 755,639	1 514 004,165	0,000	0,000	4 007,672
REVENUS DES PLACEMENTS	7 202 587,685	22 091 075,156	8 463 355,153	25 712 355,772	33 725 532,484
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1 -842 092,462	-2 440 894,677	-907 966,213	-2 783 490,264	-3 647 110,520
REVENU NET DES PLACEMENTS	6 360 495,223	19 650 180,479	7 555 388,940	22 928 865,508	30 078 421,964
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2 -190 871,859	-555 323,299	-204 965,110	-633 058,756	-828 254,443
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 169 623,364	19 094 857,180	7 350 423,830	22 295 806,752	29 250 167,521
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	-384 839,442	98 108,406	-271 927,356	-861 492,857	-3 742 264,503
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	5 784 783,922	19 192 965,586	7 078 496,474	21 434 313,895	25 507 903,018
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)	384 839,442	-98 108,406	271 927,356	861 492,857	3 742 264,503
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES	1 246 912,126	1 095 598,202	-505 054,672	-1 731 040,568	-1 212 183,913
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES	-1 400 477,081	-3 165 366,904	-9 792,730	-41 228,910	-1 165 831,747
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION	-250,524	-250,524	0,000	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6 015 807,885	17 024 837,954	6 835 576,428	20 523 537,274	26 872 151,861

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 30-09-2014

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du		
	01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	31/12/2013	
	au	au	au	au		
	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013		
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	6 015 807,885	17 024 837,954	6 835 576,428	20 523 537,274	26 872 151,861
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	6 169 623,364	19 094 857,180	7 350 423,830	22 295 806,752	29 250 167,521
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	1 246 912,126	1 095 598,202	-505 054,672	-1 731 040,568	-1 212 183,913
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-1 400 477,081	-3 165 366,904	-9 792,730	-41 228,910	-1 165 831,747
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION	-250,524	-250,524	0,000	0,000	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-25 219 746,205	0,000	-27 818 333,972	-27 818 333,972
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-10 339 913,663	20 253 932,744	-8 271 322,942	-23 878 213,011	-103 761 453,200
	SOUSCRIPTIONS	174 510 542,254	509 489 985,747	131 679 568,145	454 340 250,976	605 224 792,904
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	171 974 000,000	499 062 200,000	129 105 000,000	442 415 800,000	588 830 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 611 223,574	-4 141 219,198	-628 910,761	-1 742 046,922	-2 577 814,474
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	1 294,387	6 607 732,247	154,116	7 518 629,417	7 518 804,153
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.EN COURS.(S)4	146 471,441	7 961 272,698	3 203 324,790	6 147 868,481	11 453 803,225
	RACHATS	-184 850 455,917	-489 236 053,003	-139 950 891,087	-478 218 463,987	-708 986 246,104
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-182 026 000,000	-478 449 000,000	-137 148 700,000	-465 545 600,000	-689 409 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 708 225,106	3 967 931,564	673 224,782	1 873 780,616	3 157 072,122
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-1 370,140	-6 891 820,275	-163,723	-7 537 283,265	-7 537 550,498
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.EN COURS.(R)-4	531 310,883	-7 863 164,292	-3 475 252,146	-7 009 361,338	-15 196 067,728
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 324 105,778	12 059 024,493	-1 435 746,514	-31 173 009,709	-104 707 635,311
AN4	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	656 030 684,487	639 647 554,216	714 617 926,332	744 355 189,527	744 355 189,527
AN4-B	FIN DE PERIODE	651 706 578,709	651 706 578,709	713 182 179,818	713 182 179,818	639 647 554,216
AN5	NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	6 486 441	6 179 789	7 034 725	7 185 586	7 185 586
AN5-B	FIN DE PERIODE	6 385 921	6 385 921	6 954 288	6 954 288	6 179 789
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	101,138	103,506	101,584	103,590	103,590
B-	FIN DE PERIODE	102,053	102,053	102,552	102,552	103,506
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,59%	3,45%	3,78%	3,66%	3,66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA SICAV TRESOR
PERIODE DU 01.01.2014 AU 30.09.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30-09-2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.09.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations de sociétés	1.318.600	82.990.294,404	84.686.496,084	12,99
AIL 2011/1	15.000	600.000,000	611.796,000	0,09
AIL 2012/1	30.000	1.800.000,000	1.832.904,000	0,28
AIL 2013/1	10.000	800.000,000	814.848,000	0,13
AIL 2014/1	10.000	1.000.000,000	1.009.920,000	0,15
AMEN BANK 2006	20.000	600.000,000	618.544,000	0,09
AMEN BANK 2009 A	30.000	1.999.500,000	1.999.740,000	0,31
AMEN BANK 2009 B	30.000	1.999.500,000	1.999.740,000	0,31
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	3.666.000,000	3.679.960,000	0,56
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.100.000,000	2.101.392,000	0,32
AMEN BANK2008	10.000	700.000,000	714.280,000	0,11
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.300.000,000	1.323.920,000	0,20
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.231.496,000	2.274.152,000	0,35
ATB 2009/A2	15.000	937.500,000	952.668,000	0,15
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	508.372,000	0,08
ATL 2009/3	15.000	300.000,000	309.732,000	0,05
ATL 2010/1	15.000	300.000,000	301.920,000	0,05
ATL 2010/2	10.000	800.000,000	827.768,000	0,13
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.547.256,000	0,24
ATL 2012/1	10.000	600.000,000	609.944,000	0,09
ATL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.024.144,000	0,16
ATL 2014/1	5.000	500.000,000	515.840,000	0,08
ATTIJARI BANK 2010	50.000	2.857.100,000	2.945.340,000	0,45
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	600.000,000	601.200,000	0,09

ATTIJARI LEASE 2011	25.000	1.500.000,000	1.551.480,000	0,24
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.031.424,000	0,16
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	204.000,000	207.438,080	0,03
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	1.000.000,000	1.017.120,000	0,16
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5.000	500.000,000	509.312,000	0,08
BH 2007	30.000	600.000,000	623.352,000	0,10
BH 2009	70.000	5.922.000,000	6.119.680,000	0,94
BH 2013/1	10.000	857.000,000	869.136,000	0,13
BNA 2009	10.000	666.500,000	680.460,000	0,10
BTE 2009	50.000	2.500.000,000	2.504.600,000	0,38
BTE 2010	15.000	900.000,000	901.512,000	0,14
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.062.144,000	0,32
BTK 2009	50.000	3.666.046,154	3.762.966,154	0,58
CHO 2009/BIAT	7.000	525.000,000	545.938,400	0,08
CHO COMPANY 2009/BIAT	3.000	225.000,000	232.780,800	0,04
CIL 2009/3	2.500	50.000,000	51.478,000	0,01
CIL 2010/1	20.000	400.000,000	403.040,000	0,06
CIL 2010/2	7.500	300.000,000	312.024,000	0,05
CIL 2011/1	25.000	1.000.000,000	1.027.520,000	0,16
CIL 2012/1	20.000	1.200.000,000	1.229.200,000	0,19
CIL 2012/2	15.000	1.200.000,000	1.237.776,000	0,19
CIL 2014/1	10.000	1.000.000,000	1.012.312,000	0,16
HL 2010/1	20.000	400.000,000	405.072,000	0,06
HL 2010/2	10.000	400.000,000	414.992,000	0,06
HL 2013/2A	15.000	1.500.000,000	1.550.892,000	0,24
HL 2013/2B	10.000	1.000.000,000	1.034.632,000	0,16
MEUBLATEX 2008/BIAT	8.000	320.000,000	321.286,400	0,05
PANOBOIS 2007/BIAT	5.000	100.000,000	102.480,000	0,02
SERVICOM 2012	3.000	240.000,000	247.005,600	0,04

SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	60.000,000	60.160,800	0,01
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	60.000,000	60.160,800	0,01
STB 2008/1	50.000	3.800.000,000	3.878.240,000	0,60
STB 2008/2	2.200	159.552,250	164.401,050	0,03
STB 2010/1	10.000	600.000,000	613.784,000	0,09
STB 2011/A	25.000	1.785.500,000	1.844.460,000	0,28
TL 2010/2	15.000	600.000,000	623.040,000	0,10
TL 2011/1	15.000	600.000,000	608.412,000	0,09
TL 2011/2	20.000	1.200.000,000	1.252.736,000	0,19
TL 2011/3	15.000	900.000,000	928.272,000	0,14
TL 2012/1	10.000	600.000,000	610.112,000	0,09
TL 2014/1	5.000	500.000,000	512.308,000	0,08
TL SUB 2010	20.000	800.000,000	822.080,000	0,13
TL SUB 2013	10.000	800.000,000	818.656,000	0,13
UIB 2009/1A	30.000	1.500.000,000	1.513.128,000	0,23
UIB 2009/1B	40.000	2.666.000,000	2.690.416,000	0,41
UIB 2009/1C	30.000	2.250.000,000	2.271.936,000	0,35
UIB 2011-2	30.000	2.142.600,000	2.210.208,000	0,34
UIB 2011/1A	30.000	2.100.000,000	2.109.552,000	0,32
AC1-B Emprunts d'Etat	395.813	384.558.361,033	391.142.860,895	60,02
Bons du trésor Assimilables(*)	378.169	384.397.673,021	390.979.799,068	59,99
BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.328.072,852	1,43
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	31.099	32.050.544,500	33.176.583,913	5,09
BTA 5.25-03/2016	37.161	36.600.403,800	37.472.720,104	5,75
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	26.456	28.254.457,320	28.575.408,466	4,38
BTA 5.50% 10/2018	7.832	7.579.809,600	7.914.976,285	1,21
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.598	203.149.304,101	207.983.999,029	31,91
BTA 5.50% 02/2020	360	347.580,000	357.604,767	0,05
BTA 5.50% 10/2020	12.000	11.547.450,000	11.922.113,014	1,83

BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.330.903,729	1,59
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	48.000	45.773.100,000	46.073.566,848	7,07
(*) Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-2.156.149,939	- 0,33
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17.644	160.688,012	163.061,827	0,03
AC1-C Autres valeurs	73.521	8.406.400,510	8.815.786,363	1,35
AL AMANA OBLG FCP	16.827	1.691.905,941	1.690.423,593	0,26
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.388.549,000	0,21
FCP HELION MONEO	1.700	173.857,016	175,020.100	0,03
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42.878	4.384.796,517	4.424.537,942	0,68
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	11.116	1.155.841,036	1.137.255,728	0,17
Total Portefeuille titres	1.787.934	475.955.055,947	484.645.143,342	74,37

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **5.370.621,748 Dinars** du 01.07.2014 au 30.09.2014, contre **7.893.890,033 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 30.09.2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 30.09.2013	31/12/2013
Revenus des obligations de sociétés	1.050.121,555	3.186.434,651	1.171.431,840	3.454.873,587	4.574.473,027
Revenus des Emprunts d'Etat	4.320.500,193	13.129.026,406	6.722.458,193	19.956.791,745	26.351.867,107
Revenus des autres valeurs	0,000	1.617.505,102	0,000	218.569,938	218.569,938
TOTAL	5.370.621,748	17.932.966,159	7.893.890,033	23.630.235,270	31.144.910,072

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :**AC2-A. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014, à **167.349.100,038 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie, en Certificats de Dépôt et en dépôt à terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	14.689	14.251.815,246	14.359.733,062	2,20
BTC 52S-04/11/2014	4.399	4.337.575,190	4.370.414,017	0,67
BTC 52S-02/12/2014	559	545.922,856	552.727,775	0,08
BTC 52S-23/12/2014	759	738.181,673	748.200,806	0,11
BTC 52S-24/02/2015	5.000	4.846.210,882	4.893.174,567	0,75
BTC 52S-24/03/2015	472	455.197,643	460.112,708	0,07
BTC 53S-01/09/2015	1.500	1.428.868,542	1.432.218,800	0,22
BTC 53S-29/09/2015	2.000	1.899.858,460	1.902.884,389	0,29

AC2-A-2 Billets de Trésorerie :

<i>Désignation</i>	<i>Aval</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Billets de Trésorerie	BIAT	10	4.931.203,931	4.940.994,553	0,76
HANNIBAL LEASE -90J 17/12/2014	BIAT	10	4.931.203,931	4.940.994,553	0,76

AC2-A-3 Certificats de dépôts :

<i>Désignation</i>	<i>Emetteur</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT	120	59.934.223,593	59.975.210,208	9,20
CDP 10J-01/10/2014	BIAT	8	3.995.614,906	4.000.000,000	0,61
CDP 10J-02/10/2014	BIAT	35	17.480.815,215	17.498.079,153	2,68
CDP 10J-03/10/2014	BIAT	2	998.903,727	999.780,505	0,15
CDP 10J-04/10/2014	BIAT	16	7.991.229,812	7.997.366,417	1,23

CDP 10J-05/10/2014	BIAT	16	7.991.229,812	7.996.489,038	1,23
CDP 10J-06/10/2014	BIAT	15	7.491.777,949	7.495.886,155	1,15
CDP 10J-07/10/2014	BIAT	1	499.451,863	499.670,937	0,08
CDP 10J-08/10/2014	BIAT	3	1.498.355,590	1.498.848,440	0,23
CDP 10J-09/10/2014	BIAT	17	8.490.681,676	8.492.543,298	1,30
CDP 10J-10/10/2014	BIAT	7	3.496.163,043	3.496.546,265	0,54

AC2-A-4 Dépôt à Terme :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 30.09.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Dépôt à Terme	BIAT	7	87.900.000,000	88.073.162,215	13,51
DAT 94J-17/11/2014	BIAT	1	10.000.000,000	10.061.602,192	1,54
DAT 92J-25/11/2014	BIAT	1	12.000.000,000	12.058.194,411	1,85
DAT 90J-08/12/2014	BIAT	1	8.000.000,000	8.023.955,288	1,23
DAT 90J-22/12/2014	BIAT	1	10.000.000,000	10.011.717,260	1,54
DAT 90J-24/12/2014	BIAT	1	8.000.000,000	8.007.290,740	1,23
DAT 90J-25/12/2014	BIAT	1	8.000.000,000	8.006.249,206	1,23
DAT 90J-30/12/2014	BIAT	1	31.900.000,000	31.904.153,118	4,90

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014, à **28.964,608 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **1.831.965,937 Dinars**, contre **569.465,120 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>3^{ème} Trimestre 2014</i>	<i>Du 01.01.2014 au 30.09.2014</i>	<i>3^{ème} Trimestre 2013</i>	<i>Du 01.01.2013 au 30.09.2013</i>	<i>31/12/2013</i>
Revenus des Bons du Trésor à CT	113.670,436	256.944,335	116.136,863	949.587,302	1.019.099,919
Revenus des Billets de Trésorerie	69.550,924	158.477,365	63.300,205	170.486,488	221.655,888
Revenus des Certificats de Dépôt	829.988,938	2.228.683,132	390.028,052	962.046,712	1.335.858,933
Revenus des Dépôts à Terme	818.755,639	1.514.004,165	0,000	0,000	4.007,672
TOTAL	1.831.965,937	4.158.108,997	569.465,120	2.082.120,502	2.580.622,412

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **842.092,462 Dinars** contre **907.966,213 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 30.09.2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 30.09.2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	252.627,739	732.268,043	272.389,868	835.047,091	1.094.133,168
Rémunération du dépositaire	252.627,739	735.773,387	635.576,345	1.948.443,173	2.552.977,352
Rémunération des distributeurs	336.836,984	972.853,247	0,000	0,000	0,000
Total	842.092,462	2.440.894,677	907.966,213	2.783.490,264	3.647.110,520

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **190.871,859 Dinars**, contre **204.965,110 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	3^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 30.09.2014	3^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 30.09.2013	31/12/2013
Redevance CMF	168.415,305	488.168,374	181.589,108	556.685,511	729.405,553
Impôts et Taxes	14.405,175	44.026,725	16.926,710	51.242,452	67.268,805
Charges Diverses	8.051,379	23.128,200	6.449,292	25.130,793	31.580,085
Total	190.871,859	555.323,299	204.965,110	633.058,756	828.254,443

AC 3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2014 à **67.834,030 Dinars**, contre **2.934,892 Dinars** au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Créance d'exploitation	Montant au 30.09.2014	Montant au 30.09.2013	31/12/2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	67.506,844	2.934,892	2.720,102
Retenue à la Source sur les achats d'emprunts de sociétés	327,186	0,000	0,000
Total	67.834,030	2.934,892	2.720,102

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014 à **384.463,309 Dinars**, contre **416.312,519 Dinars** au 30.09.2013 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 30.09.2014	Montant au 30.09.2013	31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	273.692,872	294.307,342	279.604,942
PA 2	Autres créditeurs divers	110.770,437	122.005,177	116.462,014
	TOTAL	384.463,309	416.312,519	396.066,956

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2014, à **273.692,872 Dinars** contre **294.307,342 Dinars** au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 30.09.2014	Montant au 30.09.2013	31/12/2013
Gestionnaire	80.912,885	88.292,206	83.881,482
Dépositaire	80.912,885	206.015,136	195.723,460
Distributeurs	111.867,102	0,000	0,000
Total	273.692,872	294.307,342	279.604,942

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2014, à **110.770,437 Dinars** contre **122.005,177 Dinars** au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30.09.2014	Montant au 30.09.2013	31/12/2013
Etat, impôts et taxes	47.176,500	51.454,261	48.077,117
Redevance CMF	53.940,909	58.860,124	55.919,669
Provision pour charges à payer	9.653,028	11.690,792	12.465,228
Total	110.770,437	122.005,177	116.462,014

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 617.978.900,000 Dinars
- Nombre de titres : 6.179.789
- Nombre d'actionnaires : 4.952

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 499.062.200,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4.990.622

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 478.449.000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 4.784.490

Capital au 30.09.2014 : 632.508.806,845 Dinars

- Montant en nominal : 638.592.100,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -6.083.293,155 Dinars
- Nombres de titres : 6.385.921
- Nombre d'actionnaires : 4.812

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.09.2014 à **-6.083.293,155 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-3.839.986,295
--	-----------------------

1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	-2.070.019,226
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	1.095.598,202
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-3.165.366,904
✓ Frais de négociation	-250,524
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	-173.287,634
□ Aux émissions	-4.141.219,198
□ Aux rachats	3.967.931,564
Total sommes non distribuables	-6.083.293,155

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.09.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	: 19.094.857,180 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période	: 98.108,406 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	: 4.806,278 Dinars
SOMMES DISTRIBUABLES	: 19.197.771,864 Dinars

5. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	30.09.2014	30.09.2013
• Revenus des placements	3.459	3.697
• Charges de gestion des placements	(0,382)	(0.400)
• Revenus net des placements	3.077	3.297
• Autres charges d'exploitation	(0,087)	(0.091)
• Résultat d'exploitation	2.990	3.206
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,015	(0.124)
SOMMES DISTRIBUABLES	3.006	3.082
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,015)	0.124
• Variation des +/- values potentielles/titres	0,172	(0.249)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(0,496)	(0.006)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	2.666	2,951

4-2 Ratios de gestion des placements	30.09.2014	30.09.2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,374%	0,374%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,085%	0,085%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	2,926%	2,996%

4.3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

SICAV OPPORTUNITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2014

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Septembre 2014

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV Opportunity arrêtés au 30 Septembre 2014. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière trimestrielle de la société SICAV Opportunity arrêtée au 30 Septembre 2014 en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus, il est à signaler qu'au 30 Septembre 2014, la SICAV OPPORTUNITY a employé 10.689% de son actif (*) en obligations émises par l'ATB. Ce pourcentage est supérieur au taux de détention maximum de 10% prévu par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

(*) Le total prix en compte par la SICAV a été retraité de l'effet des créances d'exploitation.

Tunis, le 22 Octobre 2014

Commissaire aux comptes

Leila Bchir

BILANS COMPARES

		NOTE	30/09/2014	30/09/2013	31/12/2013
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	643 009,101	711 255,754	676 344,173
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		363 632,118	325 767,364	351 115,532
AC1-B	OBLIGATIONS		110 064,000	116 054,400	117 606,000
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		121 352,773	269 433,990	207 622,641
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		47 960,210	0,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	386 654,239	320 378,503	351 172,189
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		263 387,087	288 487,215	350 316,894
AC2-B	DISPONIBILITES		123 267,152	31 891,288	855,295
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	0,000	413,498	608,769
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		0,000	413,498	608,769
TOTAL ACTIF			1 029 663,340	1 032 047,755	1 028 125,131
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	817,199	822,203	645,930
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	4 242,036	4 883,802	6 532,313
TOTAL PASSIF			5 059,235	5 706,005	7 178,243
ACTIF NET			1 024 604,105	1 026 341,750	1 020 946,888
CP1	CAPITAL	CP1	1 005 599,315	1 008 428,242	1 003 281,864
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	19 004,790	17 913,508	17 665,024
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		9,192	8,097	8,093
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		16 292,148	17 322,146	17 162,356
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		2 703,450	583,265	494,575
ACTIF NET			1 024 604,105	1 026 341,750	1 020 946,888
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1 029 663,340	1 032 047,755	1 028 125,131

ETATS DE RESULTAT COMPARES

	Note	01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	31/12/2013
		au	au	au	au	
		30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	10 897,862	24 818,087	8 373,111	26 989,681	29 907,263
PR1-A DIVIDENDES		8 121,260	16 079,900	3 855,000	12 796,400	12 796,400
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS		1 476,000	4 585,200	1 486,800	4 560,000	6 111,600
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		1 300,602	4 152,987	3 031,311	9 633,281	10 999,263
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 380,992	7 081,351	2 448,799	5 898,878	7 914,228
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		3 380,992	7 081,351	2 448,799	5 898,878	7 914,228
REVENUS DES PLACEMENTS		14 278,854	31 899,438	10 821,910	32 888,559	37 821,491
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 520,476	-6 595,024	-2 531,214	-7 627,695	-9 555,556
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 758,378	25 304,414	8 290,696	25 260,864	28 265,935
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3 063,064	-9 012,266	-2 794,892	-7 938,718	-11 103,579
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 695,314	16 292,148	5 495,804	17 322,146	17 162,356
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		482,961	2 703,450	553,059	583,265	494,575
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		9 178,275	18 995,598	6 048,863	17 905,411	17 656,931
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-482,961	-2 703,450	-553,059	-583,265	-494,575
PR4-B VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-20 091,138	-1 278,399	-25 251,290	-39 663,032	-39 054,561
PR4-C +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-2,250	2 981,996	-3 078,636	-9 420,623	-12 796,561
PR4-D FRAIS DE NEGOCIATION		-1,259	-115,197	-325,681	-908,743	-1 057,290
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-11 399,333	17 880,548	-23 159,803	-32 670,252	-35 746,056

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 30-09-2014

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	
	01/07/2014	01/01/2014	01/07/2013	01/01/2013	31/12/2013
	au	au	au	au	
	30/09/2014	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2013	
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	-11 399,333	17 880,548	-23 159,803	-32 670,252	-35 746,056
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	8 695,314	16 292,148	5 495,804	17 322,146	17 162,356
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-20 091,138	-1 278,399	-25 251,290	-39 663,032	-39 054,561
AN1-C +/-VAL REAL..SUR CESSION DESTITRES	-2,250	2 981,996	-3 078,636	-9 420,623	-12 796,561
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-1,259	-115,197	-325,681	-908,743	-1 057,290
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-12 974,780	0,000	-15 920,972	-15 920,972
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	25 770,376	-1 248,551	31 698,000	53 696,576	51 377,518
SOUSCRIPTIONS	40 717,056	548 431,296	31 698,000	68 064,704	337 359,086
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	38 400,000	508 800,000	30 000,000	62 800,000	319 000,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	1 562,156	32 316,449	1 144,691	4 103,159	12 536,053
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	0,364	4 190,826	0,250	555,828	557,965
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS.(S)	754,536	3 124,021	553,059	605,717	5 265,068
RACHATS	-14 946,680	-549 679,847	0,000	-14 368,128	-285 981,568
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-14 000,000	-509 900,000	0,000	-12 800,000	-269 300,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	-674,972	-30 487,398	0,000	-1 328,865	-11 692,123
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-0,133	-8 871,878	0,000	-216,811	-218,952
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX. EN COURS.(R)	-271,575	-420,571	0,000	-22,452	-4 770,493
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 371,043	3 657,217	8 538,197	5 105,352	-289,510
AN4 ACTIF NET					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1 010 233,062	1 020 946,888	1 017 803,553	1 021 236,398	1 021 236,398
AN4-B FIN DE PERIODE	1 024 604,105	1 024 604,105	1 026 341,750	1 026 341,750	1 020 946,888
AN5 NOMBRE D' ACTIONS					
AN5-A DEBUT DE PERIODE	9 446	9 701	9 404	9 204	9 204
AN5-B FIN DE PERIODE	9 690	9 690	9 704	9 704	9 701
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	106,948	105,241	108,230	110,955	110,955
B- FIN DE PERIODE	105,738	105,738	105,764	105,764	105,241
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-4,49%	2,94%	-9,04%	-4,22%	-3,62%

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30-09-2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 30.09.2014 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 30.09.2014	% de L'ACTIF NET
AC1- A. Actions et droits rattachés	46.244	359.251,379	363.632,118	35,49
ADWYA	242	1.459,260	1.586,310	0,15
ARTES	1.000	6.737,237	6.986,000	0,68
ATTIJ BANK	1.600	26.512,000	28.790,400	2,81
BT	1.134	10.149,000	11.907,000	1,16
CARTHAGE CEMENT	5.000	14.445,946	13.650,000	1,33
CIL	1.530	5.433,043	19.417,230	1,90
CITY CARS	2.528	27.681,600	28.440,000	2,78
ESSOUKNA	2.000	14.322,030	10.460,000	1,02
MONOPRIX	1.200	34.201,832	25.254,000	2,46
MPBS	7.300	43.800,000	45.048,300	4,40
ONE TECH HOLDING	1.000	6.800,000	6.772,000	0,66
SFBT	2.812	33.765,027	45.905,900	4,48
SIMPAR	400	22.821,800	18.836,000	1,84
SIMPAR NG	90	4.545,250	3.690,000	0,36
SITS	1.300	3.596,000	2.234,700	0,22
SOTUVER	3.000	21.184,279	14.556,000	1,42
SPDIT	1.000	7.075,145	8.600,000	0,84
TELNET HOLDING	2.000	12.905,950	8.740,000	0,85
TL	524	11.393,840	10.009,448	0,98
TPR	2.100	7.938,140	8.925,000	0,87
TUNINVEST- SICAR	1.810	17.015,900	18.100,000	1,77

TUNIS RE	950	6.945,450	8.717,200	0,85
UBCI	395	9.688,200	9.954,000	0,97
UBCI NG	96	2.351,460	2.352,000	0,23
ADWYA DA 1/5	240	336,000	292,800	0,03
SOKNA DA 2/5	2.000	4.860,000	3.480,000	0,34
SOTUV DA (3/41)	2.993	1.286,990	927,830	0,09
AC1-B. Emprunts de sociétés	1.500	108.000,000	110.064,000	10,74
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	108.000,000	110.064,000	10,74
AC1-C. Emprunts d'Etat	117	118.600,500	121.352,773	11,84
BTA 5.25-03/2016	44	43.646,000	44.678,854	4,36
BTA 5.50% 02/2020	15	14.473,500	14.891,198	1,45
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	48	49.275,000	50.455,406	4,92
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	10	11.206,000	11.327,315	1,11
AC1-D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)	470	47.831,900	47.960,210	4,68
SICAV TRESOR	470	47.831,900	47.960,210	4,68
Total portefeuille titres	48.831	633.683,779	643.009,101	62,75

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **10.897,862 Dinars** du 01.07.2014 au 30.09.2014, contre **8.373,111 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	<i>3^{ème} Trimestre 2014</i>	<i>Du 01.01.2014 au 30.09.2014</i>	<i>3^{ème} Trimestre 2013</i>	<i>Du 01.01.2013 au 30.09.2013</i>	<i>31/12/2013</i>
Dividendes	8.121,260	16.079,900	3.855,000	12.796,400	12.796,400
Revenus des obligations	1.476,000	4.585,200	1.486,800	4.560,000	6.111,600
Revenus des emprunts d'Etat	1.300,602	4.152,987	3.031,311	9.633,281	10.999,263
Total	10.897,862	24.818,087	8.373,111	26.989,681	29.907,263

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités:

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014, à **263.387,087 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.14	% Actif net
BTC 52S-04/11/2014	21	20.585,232	20.841,545	2,03
BTC 52S-23/12/2014	130	125.508,408	127.968,038	12,49
BTC 52S-01/09/2015	120	114.309,483	114.577,504	11,18
Total	271	260.403,123	263.387,087	25,70

AC2-B. Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014, à **123.267,152 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires:

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **3.380,992 Dinars**, contre **2.448,799 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Revenus	3 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 30.09.2014	3 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 30.09.2013	31/12/2013
Revenus des Bons du Trésor	3.380,992	7.081,351	2.448,799	5.898,878	7.914,228
Total	3.380,992	7.081,351	2.448,799	5.898,878	7.914,228

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30.09.2014 à **0,000 Dinars** contre **413,498 Dinars** au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Créances d'exploitations	Montant au 30.09.2014	Montant au 30.09.2013	31/12/2013
Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables	0,000	413,498	608,769
Total	0,000	413,498	608,769

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **2.520,476 Dinars** contre **2.531,214 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	3 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 30.09.2014	3 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 30.09.2013	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	1.764,334	4.616,507	1.771,849	5.339,382	6.688,884
Rémunération du dépositaire	252,042	687,538	759,365	2.288,313	2.866,672
Rémunération des distributeurs	504,100	1.290,979	0,000	0,000	0,000
Total	2.520,476	6.595,024	2.531,214	7.627,695	9.555,556

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.07.2014 au 30.09.2014 à **3.063,064 Dinars**, contre **2.794,892 Dinars** du 01.07.2013 au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	3 ^{ème} Trimestre 2014	Du 01.01.2014 au 30.09.2014	3 ^{ème} Trimestre 2013	Du 01.01.2013 au 30.09.2013	31/12/2013
Redevance CMF	252,031	659,466	253,110	762,744	955,523
Impôts et Taxes	28,557	63,646	21,644	65,632	75,498
Charges Diverses	2.782,476	8.289,154	2.520,138	7.110,342	10.072,558
Total	3.063,064	9.012,266	2.794,892	7.938,718	11.103,579

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2014 à **5.059,235 Dinars**, contre **5.706,005 Dinars** au 30.09.2013 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 30.09.2014	Montant au 30.09.2013	31/12/2013
PA1	Opérateurs créditeurs	817,199	822,203	645,930
PA 2	Autres créditeurs divers	4.242,036	4.883,802	6.532,313
	TOTAL	5.059,235	5.706,005	7.178,243

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 30.09.2014, à **817,199 Dinars** contre **822,203 Dinars** au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

<i>Opérateurs Créditeurs</i>	<i>Montant au 30.09.2014</i>	<i>Montant au 30.09.2013</i>	<i>31/12/2013</i>
Gestionnaire	572,051	575,542	452,149
Dépositaire	81,723	246,661	193,781
Distributeurs	163,425	0,000	0,000
Total	817,199	822,203	645,930

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30.09.2014, à **4.242,036 Dinars** contre **4.883,802 Dinars** au 30.09.2013 et se détaillant comme suit :

<i>Autres créditeurs divers</i>	<i>Montant au 30.09.2014</i>	<i>Montant au 30.09.2013</i>	<i>31/12/2013</i>
Etat, impôts et taxes	129,803	132,441	96,766
Redevance CMF	81,720	82,218	64,588
Provision pour charges à payer	4.030,513	4.669,143	6.370,959
Total	4.242,036	4.883,802	6.532,313

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30.09.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 970.100,000 Dinars
- Nombre de titres : 9.701
- Nombre d'actionnaires : 17

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 508.800,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 5.088

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 509.900,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 5.099

Capital au 30.09.2014 : **1.005.599,315 Dinars**

- Montant en nominal : 969.000,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : 36.599,315 Dinars
- Nombres de titres : 9.690
- Nombre d'actionnaires : 17

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 30.09.2014 à **36.599,315 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	33.181,864
1- <u>Résultat non distribuable de la période</u>	1.588,400
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-1.278,399
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	2.981,996
✓ Frais de négociation	-115,197
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	1.829.051
□ Aux émissions	32.316.449
□ Aux rachats	-30.487.398
Total sommes non distribuables	36.599,315

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV OPPORTUNITY et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30.09.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 16.292,148 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : 2.703,450 Dinars
- Sommes distribuables des exercices antérieures : 9,192 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 19.004,790 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	30.09.2014	30.09.2013
• Revenus des placements	3,292	3,389
• Charges de gestion des placements	(0,681)	(0,786)
• Revenus net des placements	2,611	2,603
• Autres charges d'exploitation	(0,930)	(0,818)
• Résultat d'exploitation	1,681	1,785
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,279	0,060
SOMMES DISTRIBUABLES	1,960	1,845
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(0,279)	(0,060)
• Variation des +/- values potentielles/titres	(0,132)	(4,087)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,308	(0,971)
• Frais de négociation	(0,012)	(0,094)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	1,845	(3,367)
4-2 Ratios de gestion des placements :	30/09/2014	30/09/2013
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,748%	0,748%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	1,022%	0,778%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,848%	1,699%

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs :

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV OPPORTUNITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} Avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de:

- La gestion du portefeuille de SICAV OPPORTUNITY ;
- La Gestion comptable de SICAV OPPORTUNITY ;
- La préparation et lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,7 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV OPPORTUNITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV OPPORTUNITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus du portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV OPPORTUNITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.